

PÔLE ENFANCE Les Genêts d'Or  
SESSAD d'Ergué-Gabéric et de Morlaix

**PROJET  
DE SERVICE DES  
SESSAD<sup>1</sup> ARC EN CIEL  
2015-2020**



<sup>1</sup> Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

# PRÉAMBULE

Le renouvellement de son projet est toujours une étape importante dans la vie d'un service médico-social.

Il permet tout d'abord de réunir un groupe de travail constitué de salariés représentant la diversité des métiers, services ou dispositifs mis en œuvre et qui constitue un moment privilégié d'échanges, de regards croisés et d'expressions.

Il autorise ensuite à prendre le recul nécessaire pour porter un œil nouveau sur la situation du service : son organisation, son évolution, tant du point de vue des professionnels que de celui des Usagers et de leurs familles ou représentants légaux, ou partenaires.

Il ouvre enfin la réflexion sur l'avenir, dégage des priorités, des axes de travail qui feront les SESSAD de demain. À ce titre, il constitue donc une feuille de route pour les cinq années à venir.

Mais un projet de service est avant tout un document vivant et donc par nature évolutif, qui prend en compte les propositions d'innovation, de développement, de créativité qui émanent des enfants et adolescents, des familles, des professionnels et des partenaires.

Il convient de le situer dans le contexte dans lequel évolue notre organisation. Le projet doit aussi s'autoriser à intégrer des priorités, des orientations qui, au moment de le conclure, n'avaient pas nécessairement pris corps. Nos organisations se trouvent au cœur de changements : les orientations dessinées par Les Genêts d'Or, mais aussi les évolutions règlementaires, législatives ainsi que les attentes de notre autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé, modèlent notre organisation. Et ceci, sans jamais perdre le fil de ce pourquoi les SESSAD existent : accompagner et mettre en place des interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées auprès des enfants et adolescents qui nous sont confiés afin de construire avec eux et leurs familles leur avenir.

Les SESSAD « Arc en Ciel » de l'Association, sous l'impulsion des Responsables de Service, ont soutenu la réflexion et l'avancée de ce projet ambitieux qui réunit les équipes de Morlaix et d'Ergué-Gabéric. Tous les professionnels ont participé à cette élaboration :

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| ■ 2 Moniteurs Educateurs         | ■ 3 Secrétaires                             |
| ■ 6 Educateurs Spécialisés       | ■ 4 Psychologues                            |
| ■ 2 Educateurs de Jeunes Enfants | ■ 2 Médecins (1 Pédiatre, 1 Pédopsychiatre) |
| ■ 4 Psychomotriciennes           | ■ 2 Responsables de Service                 |
| ■ 3 Orthophonistes               | ■ 2 Directeur (trice)s Adjoint (e)s         |
| ■ 1 Kinésithérapeute             |   |

Ces équipes se sont réunies trois journées durant, ce qui a eu pour conséquence de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles de l'environnement professionnel de chacun entre janvier 2012 et juin 2013.

Durant cette période et jusque juillet 2014, le travail d'élaboration a bénéficié par ailleurs :

- d'une étude dans chaque équipe de travail ou groupe de travail,
- d'une étude en réunions des cadres de l'établissement et de Pôle Enfance,
- d'une étude pour avis du groupe expression du SESSAD de Morlaix, le 24 juin 2014,
- d'une étude pour avis du Comité d'Établissement, le 15 septembre 2014.

Aussi, nous remercions les salariés qui ont activement pris part à ce travail. Ce dernier va désormais se prolonger par la mise en œuvre des objectifs auxquels le projet de service des SESSAD a abouti. Parmi les priorités, nous pouvons retenir :

- L'adaptation des offres de service et du plateau technique, en lien avec les différentes problématiques, besoins et évolutions du public ;
- L'amélioration de la participation de l'Usager et de ses représentants légaux à la vie du service ;
- Favoriser l'accompagnement du jeune enfant (0-3 ans).

Par ailleurs, il faut être conscient de notre environnement. Tout d'abord, Les Genêts d'Or ont signé avec leur financeur, l'État, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ce cadre définit précisément le champ dans lequel notre organisation doit pouvoir se contenir du point de vue économique.

C'est aussi le Pôle Enfance, réunissant les deux SESSAD et les trois IME des Genêts d'Or, qui désormais est pris en compte. Le Pôle affirme la volonté de convergence du fonctionnement de l'ensemble des services pour l'accompagnement des enfants et adolescents confiés par leurs familles. Nous ne nous priverons donc pas, au cours des cinq années qui s'ouvrent, d'inscrire parmi les objectifs et les actions du service, les moyens de convergence et de l'harmonisation de nos pratiques et de notre fonctionnement.

Parmi les axes d'ores et déjà retenus :

- L'harmonisation des modalités de suivis et interventions auprès des Usagers, car ceux-ci sont bien au cœur de nos préoccupations et nous le réaffirmons ;
- La diversification et l'enrichissement des interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées, notamment liées aux Troubles Envahissants du Développement dont l'autisme ;
- La définition et les modalités de mise en œuvre d'une plateforme de coopération entre plusieurs services, établissements ou dispositifs et adaptée à chaque enfant ou adolescent, en lien avec leur Projet Individuel d'Accompagnement, et dans le cadre de la mission de coordination du parcours de l'enfant au SESSAD : SESSAD, IME, Éducation Nationale, Hôpital de jour, Protection de l'enfance... ;
- La politique familiale du Pôle Enfance.

La Directrice Adjointe  
Site de Plourin/Morlaix

**Stéphanie LE LOUËT**

Le Directeur  
du Pôle Enfance

**Michel LE TEXIER**

Le Directeur Adjoint  
Site de Briec/Ergué-Gabéric

**Jean-Paul URIEN**

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	<b>p. 5</b>
<b>Partie I - Présentation des SESSAD « Arc en Ciel » au sein de leur environnement</b>	<b>p. 6</b>
1. Les SESSAD au sein de l'Association Les Genêts d'Or	p. 7
2. Les SESSAD au sein du Pôle Enfance Les Genêts d'Or	p. 7
3. L'offre de service des SESSAD « Arc en Ciel »	p. 8
4. L'organisation de l'offre de service en SESSAD : un plateau technique	p. 8
<b>Partie II - Besoins et attentes des Usagers accompagnés par les SESSAD « Arc en Ciel »</b>	<b>p. 15</b>
1. Le public et son entourage	p. 16
2. La dynamique de parcours des Usagers dans le cadre d'un suivi par le SESSAD	p. 19
<b>Partie III - Les méthodes et pratiques partagées au sein des SESSAD</b>	<b>p. 26</b>
1. Le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA)	p. 27
2. Les modalités d'expression et de participation des Usagers et de leurs familles	p. 27
3. Les professionnels	p. 30
<b>Partie IV - Les SESSAD : des niveaux de coordination multiples</b>	<b>p. 34</b>
1. La coordination du fonctionnement des services	p. 35
2. Les espaces de coordination internes aux SESSAD	p. 36
3. La coordination entre les SESSAD	p. 36
4. La coordination avec les partenaires	p. 38
<b>Partie V - Plan d'amélioration</b>	<b>p. 41</b>

## INTRODUCTION

---

À la croisée de champs aussi divers que le Sanitaire, le Social, l'Éducation Nationale, ou encore la Protection de l'Enfance, les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) assurent une fonction d'appui à l'environnement et aux familles, de ressources et de relais dans l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap.

Pionniers sur leurs territoires respectifs, les SESSAD « Arc en Ciel » de l'Association Les Genêts d'Or d'Ergué-Gabéric et de Morlaix ont su développer, au fil des ans, les partenariats et coopérations nécessaires à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap au sein de son environnement habituel.

Fondée sur une étude de population menée entre le 01/01/2001 et le 31/12/2012 et une enquête de satisfaction à destination des Usagers et de leurs familles (novembre 2012), la rédaction du document aura permis d'analyser l'offre de service disponible au regard des besoins et attentes de la population accompagnée par les SESSAD.

En tant que projet de service, et selon les recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet de service<sup>2</sup>, le projet des SESSAD « Arc en Ciel » est un document de référence pour les équipes et l'ensemble des destinataires. Ce projet, co-élaboré par les équipes pluriprofessionnelles des deux services et animé par l'équipe de direction, repositionne les SESSAD « Arc en Ciel » au sein de leurs territoires.

Ainsi, l'élaboration même d'un projet commun aux deux SESSAD s'inscrit dans la volonté affirmée par le Pôle Enfance de l'Association de convergence du fonctionnement de l'ensemble des services aux enfants et adolescents accompagnés par l'Association Les Genêts d'Or.

L'harmonisation des modalités d'accompagnement au sein des SESSAD « Arc en Ciel » fait l'objet d'une réflexion commune aux deux services dont certains travaux sont en phase d'élaboration.

Le projet des SESSAD s'inscrit pleinement dans les orientations définies par Les Genêts d'Or. En effet, les SESSAD apportent des réponses spécialisées et de droit commun, dans un esprit qui favorise l'inclusion des personnes dans leur environnement social, économique et culturel.

Plus largement, les SESSAD « Arc en Ciel » affirment leur place dans la logique de la politique d'inclusion sociale portée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cela suppose d'amener les SESSAD « Arc en Ciel » à construire des articulations pertinentes et ajustées au parcours de vie et de soins des enfants accompagnés.

---

<sup>2</sup> Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service, Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-Sociaux.

Cette première partie présente **les SESSAD « Arc en Ciel » au sein de leur environnement :**

1. Au niveau de l'Association Les Genêts d'Or
2. Au niveau du Pôle Enfance

Cette première partie présente également :

3. L'offre de service des SESSAD
4. L'organisation de l'offre de service en SESSAD : un plateau technique
5. Les ressources architecturales
  - a) La nature de l'offre de service
  - b) Les spécificités de l'offre de service
  - c) Les modes d'organisation de l'offre de service
  - d) Les moyens matériels

## **1. Les SESSAD au sein de l'Association Les Genêts d'Or**

L'Association Finistérienne « Les Genêts d'Or » gère de nombreux établissements et services dont l'objectif est d'accompagner des personnes fragilisées, enfants, adolescents ou adultes.

Elle accueille environ 1 600 enfants, adultes et personnes âgées, accompagnés par les services et établissements suivants :

- **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile,
- **IME** : Institut Médico-Éducatif,
- **ESAT** et foyers d'ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail,
- **FDV** : Foyer de Vie / **FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé / **MAS** : Maison d'Accueil Spécialisé,
- **HYPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Environ 1 200 salariés travaillent au service des personnes accompagnées.

Les missions de l'Association sont définies de la manière suivante : « L'Association intervient tout au long des âges de la vie des personnes accueillies [...]. Elle confirme sa volonté d'innover et de contribuer activement à l'évolution des politiques publiques et sociales [...] et prend en compte une pluralité de problèmes humains : déficience intellectuelle, polyhandicap, handicap psychique, autisme, vieillissement, maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Elle fait en sorte que soient articulées les réponses spécialisées et de droit commun, dans un esprit qui favorise la meilleure insertion des personnes dans leur environnement social, économique et culturel ».

## **2. Les SESSAD au sein du Pôle Enfance Les Genêts d'Or**

Pour s'adapter aux évolutions et répondre aux nouvelles exigences du secteur médico-social, l'Association crée le Pôle Enfance en 2010.

Plusieurs lois amènent les établissements médico-sociaux à repenser leur fonctionnement tout autant que leurs offres de prestation<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, le Pôle Enfance se veut être un levier, un vecteur pour repenser le secteur Enfants de l'Association.

Aujourd'hui, le Pôle Enfance des Genêts d'Or décline l'offre de service sur trois sites du département :

- L'Institut Médico-Éducatif (IME) Rosbriant, à Briec de l'Odet,
- L'Institut Médico-Éducatif (IME) du Véléry, à Plourin-lès-Morlaix,
- L'Institut Médico-Éducatif (IME) de Kervéguen à Plabennec.
- Ouverts en 1981 à Ergué-Gabéric et à Morlaix, les deux SESSAD « Arc en Ciel » sont rattachés aux IME de Briec de l'Odet et de Plourin-lès-Morlaix.

Les SESSAD « Arc en Ciel » occupent une place singulière au sein du secteur Enfance.

Apparus en 1971 et officialisés par la réforme des annexes XXIV de 1989, les SESSAD sont, dès le départ, conçus pour promouvoir l'intégration en milieu ordinaire et l'adaptation de l'enfant au sein de son environnement (famille, école, lieu de loisirs, ...). En ce sens, ils portent une véritable spécificité dans un secteur majoritairement institutionnalisé : l'intervention au sein de l'environnement habituel de l'enfant.

---

<sup>3</sup> Les lois du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, du 11 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

La loi du 11 février 2005, en affirmant notamment le principe de la scolarisation en milieu ordinaire pour tout enfant en situation de handicap ou encore le maintien de l'enfant dans les lieux communs, rend nécessaire le développement des services de soutien global à l'enfant et à sa famille tels que les SESSAD.

### **3. L'offre de service des SESSAD « Arc en Ciel »**

Les deux SESSAD ont chacun un agrément dit « Déficience Intellectuelle » et une capacité d'accueil de 58 enfants pour Ergué-Gabéric et de 43 enfants pour Morlaix.

Leurs agréments leur permettent d'accompagner des enfants de 0 à 20 ans.

Seuls peuvent y être suivis les enfants qui disposent d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées accordant une prise en charge par un SESSAD agréé « Déficience Intellectuelle ».

Les missions et modalités d'accompagnement des SESSAD sont encadrées par les annexes XXIV<sup>4</sup> de la manière suivante :

« La prise en charge tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle.

Elle tend à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale professionnelle ».

- « Son action est orientée, selon les âges, vers : *la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant, la préparation des orientations collectives ultérieures ;*
- *Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés ».*

Ces interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ville...) et dans les locaux du service. Chacun des deux SESSAD peut intervenir dans un rayon de 40 kilomètres autour du service.

### **4. L'organisation de l'offre de service en SESSAD : un plateau technique**

#### **a) La nature de l'offre de service**

L'intervention des SESSAD repose sur la co-construction et l'adaptation du projet d'éducation spécialisée et de soins pour l'enfant et l'adolescent, en fonction de son âge, en lien avec ses représentants légaux, les professionnels et les structures de petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Les interventions autour de l'enfant s'effectuent sur deux plans complémentaires :

- La prise en charge thérapeutique ;
- Les interventions éducatives et sociales.

À ce titre, les SESSAD disposent d'un plateau technique rassemblant moyens et compétences au service de l'Usager.

---

<sup>4</sup> Annexe XXIV au décret n°89-798 du 27 octobre 1989



Au cœur de ces deux axes d'accompagnement, le secrétariat, en tant que premier interlocuteur de l'enfant et de sa famille, joue un rôle essentiel.

### ■ **L'accueil**

Du fait de la spécificité des SESSAD, le secrétariat occupe en effet une place centrale au sein de la structure. La Secrétaire est le premier contact des familles et partenaires. Elle a un rôle d'accueil et d'écoute, de collecte et de transmission des informations, de mise en lien entre les professionnels.

Elle a en charge la tenue du secrétariat et la gestion des dossiers administratifs et médicaux des Usagers dans le respect du principe de confidentialité.

### ■ **Le suivi thérapeutique**

La responsabilité du suivi médical et thérapeutique est assurée par le Médecin du service (Pédiatre et/ou Psychiatre). L'offre médicale vise à :

- Améliorer la connaissance des situations de handicap que rencontre l'enfant ou l'adolescent ;
- Affiner le diagnostic médical en collaboration avec le Médecin de famille et les spécialistes concernés ;
- Assurer la surveillance de la santé des enfants ou adolescents en coordination avec leur Médecin de famille.

En fonction des besoins de l'enfant, peuvent être proposées au sein du service des consultations auprès du Médecin Pédiatre, du Pédopsychiatre et du Médecin de rééducation fonctionnelle.

Les Médecins assurent la responsabilité et les suivis des rééducations prescrites. Ils coordonnent, rassemblent et synthétisent les différents éléments médicaux et paramédicaux concernant l'enfant.

Les Médecins et la Responsable de Service, par délégation du Directeur Adjoint ou de la Directrice Adjointe participent aux synthèses et sont responsables des prestations de services qui y sont retenues.

Par ailleurs, des partenariats peuvent être établis avec des services spécialisés et adaptés à certains besoins spécifiques de l'enfant.

### ■ **Le suivi psychologique**

Le suivi psychologique de l'enfant consiste à l'observation du développement de l'enfant et à des entretiens réguliers avec la famille. En lien avec le Médecin responsable du suivi médical et thérapeutique, le Psychologue :

- Contribue à l'élaboration du diagnostic ;
- Évalue le fonctionnement cognitif et affectif de l'enfant et de l'adolescent ;
- Propose un soutien psychologique à l'enfant et à l'adolescent en fonction des besoins repérés ;
- Peut proposer un accompagnement psychologique aux familles ;
- Participe à la procédure d'admission des enfants et à la préparation de leur orientation ;
- Rencontre et travaille en collaboration avec les partenaires et services extérieurs.

### ■ **Le suivi orthophonique**

Il concerne toutes les pathologies de la voix, de la parole, de l'oralité, du langage et de la communication (verbale et non verbale). Pour ce faire, différents types de bilans orthophoniques permettent d'évaluer les compétences de l'enfant et de construire des axes de prises en charge adaptés. Ils se déclinent comme suit :

- Bilan de l'oralité alimentaire et verbale ;
- Bilan des prérequis au langage oral, bilan de la communication ;
- Bilan du langage oral, bilan du langage écrit ;
- Bilan du bégaiement ;
- Bilan logico mathématique.

À l'issue du bilan, et en fonction des besoins révélés ou non, une prise en charge en orthophonie peut être prescrite par le Médecin du SESSAD.

Selon les pathologies et troubles présentés, différents domaines sont abordés :

- La prise en charge des troubles alimentaires ;
- L'éducation précoce au langage, pour laquelle un accompagnement parental peut être proposé ;
- La rééducation aux difficultés d'expression (articulation, parole, langage, pragmatique du langage, travail de la phonation) ;
- La rééducation au langage que l'on peut proposer aux enfants présentant un handicap sensoriel ;
- La communication alternative augmentée à travers différentes méthodes (Makaton, PECS) ;
- La rééducation du langage écrit : lecture et/ou orthographe ;
- La rééducation logico mathématique ;
- La rééducation du bégaiement.

### ■ ***Le suivi en psychomotricité***

Le suivi en psychomotricité s'intéresse aux troubles du développement psychomoteur tels que le retard de développement psychomoteur, les troubles du schéma corporel, de la latéralité, de l'équilibre ou des coordinations, de l'organisation spatio-temporelle, les difficultés d'intégration sensorielle, les troubles de l'oralité, de la régulation tonique, de la représentation du corps ou encore les troubles du geste graphique.

Le suivi en psychomotricité est déterminé par un bilan (psychomoteur ou sensorimoteur) prescrit par un Médecin. Le suivi peut être réalisé en séances individuelles et/ou en groupes dans le cadre d'ateliers (piscine, groupe « oralité », etc.).

Les séances, encadrées par le Psychomotricien, se tiennent au SESSAD ou sur les lieux de vie de l'enfant (domicile, école, crèche, salle associative...).

Le Psychomotricien peut intervenir précocement auprès du petit enfant. Il assure également le suivi d'enfants et d'adolescents.

Différentes techniques d'approches corporelles sont utilisées et adaptées aux besoins de chaque enfant : jeux moteurs (d'équilibre ou de coordination...), jeux rythmiques, exercices d'expression corporelle, relaxation, arts plastiques, approches sensorielles, etc.

Le Psychomotricien intervient en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et participe à l'élaboration du projet de l'enfant. Il peut également co-animer des suivis en groupe avec un autre professionnel (Éducateur, Psychologue, Paramédicaux...).

### ■ ***L'accompagnement éducatif***

Il prend en compte l'enfant dans sa globalité, pour l'aider à être sujet de son développement et acteur de son projet.

Pour chaque enfant et en fonction de sa déficience, de sa situation de handicap, de son identité, de son rythme et de son environnement, le travail de l'Éducateur repose sur la relation qui s'établit, dans le temps, entre l'enfant et lui.

Une relation de confiance s'instaure progressivement par la fréquence des rencontres avec l'enfant, mais aussi avec la famille (contacts téléphoniques, entretiens...) en fonction des besoins de l'enfant et des attentes de sa famille.

L'accompagnement éducatif vise l'inclusion de l'enfant, c'est-à-dire l'aider à investir les espaces sociaux (milieu scolaire et extrascolaire).

Pour chaque enfant, un Éducateur référent est nommé. Il est l'interlocuteur privilégié de l'enfant, de sa famille et des partenaires. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des axes de travail éducatifs mentionnés au Projet Individuel d'Accompagnement. Il assure l'interface entre les différents professionnels engagés dans le suivi de l'enfant (en amont de la réunion de synthèse notamment).

La médiation en séance se fait par des supports éducatifs divers et adaptés aux besoins de chaque enfant et adolescent, définis dans le Projet Individuel d'Accompagnement. Les lieux d'interventions et les partenaires sollicités sont fonction de l'âge et du projet de l'enfant.

Les observations menées par l'Éducateur concernent :

- L'autonomie de l'enfant sur le plan de la vie quotidienne ;
- Sa capacité à entrer en relation et à évoluer dans un groupe ;
- Sa capacité à entrer dans les apprentissages éducatifs et pédagogiques ;
- Ses possibilités sur le plan moteur (autonomie de déplacements, etc.) ;
- La dimension émotionnelle, la manière dont l'enfant perçoit et traduit ses émotions.

## **b) Les spécificités de l'offre de service**

### **■ Une intervention la plus précoce possible**

En matière de handicap, l'intervention dite précoce est pertinente tant pour l'enfant que pour sa famille. Elle permet de prévenir l'apparition ou le développement de difficultés associées.

Un accompagnement dès le plus jeune âge de l'enfant lui permet de maintenir et/ou de développer des capacités par des actions de rééducation adaptées à son développement. Plus tôt un travail avec la famille, l'entourage de l'enfant et les partenaires s'engage, plus vite il s'avère opérant. Soulignons enfin qu'à l'annonce du handicap, période qui peut être vécue de manière traumatique par la famille et l'entourage de l'enfant, des échanges avec les professionnels des SESSAD peuvent souvent être bénéfiques (information et compréhension du handicap, conseils, orientations, écoutes, etc.).

### **■ Les spécificités des interventions en fonction de l'âge des enfants**

Même si chaque projet reste individualisé et adapté aux besoins de l'enfant, on retrouve des axes plus spécifiques propres à chaque catégorie d'âge.

Ainsi, on peut distinguer cinq catégories d'âge pour lesquelles des axes spécifiques vont être visés, au regard, notamment du développement de l'enfant, de son contexte de scolarisation ou de son mode d'accueil.

#### **⇒ De 0 à 3 ans :**

- Prise en charge précoce de l'enfant avec un soutien à son développement psychomoteur, à son éveil et à sa socialisation ;
- Approfondissement du diagnostic avec les Médecins, et au regard des observations de l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Soutien et accompagnement des familles et de l'entourage ;
- Coopération avec les différents professionnels entourant l'enfant ;
- Accompagnement à l'entrée et à l'intégration en structures d'accueil de la petite enfance le cas échéant.

⇒ **De 3 à 6 ans :**

- Accompagnement à l'entrée et à l'intégration dans le cursus scolaire ;
- Soutien à l'éveil intellectuel et au développement psychomoteur ;
- Développement de la communication et de la socialisation.

⇒ **De 6 à 12 ans :**

- Soutien à l'acquisition des connaissances ;
- Développement de l'autonomie (activités scolaires et périscolaires) ;
- Développement des habilités sociales ;
- Éveil à la connaissance et à la culture ;
- Soutien à l'évolution psychomotrice ;
- Soutien à la communication.

⇒ **De 12 à 15 ans :**

- Renforcement des habilités sociales, en lien avec une plus grande ouverture sur l'environnement ;
- Soutien à l'initiation et à la découverte du milieu professionnel ;
- Accompagnement adapté à la question de l'adolescence, avec mise en œuvre de temps de soutien, individuel ou collectif, au regard des besoins repérés chez l'adolescent ;
- Soutien à l'évolution psychomotrice ;
- Soutien à la communication ;
- Développement de l'autonomie dans la vie quotidienne (achats, repas, déplacements, hygiène).

⇒ **De 15 à 20 ans :**

- Découverte du milieu professionnel ;
- Accès à la première formation professionnelle ;
- Écriture du projet de vie du jeune ;
- Inscription dans la société civile, accès à la citoyenneté ;
- Médiation autour de la vie affective et sexuelle ;
- Soutien à l'évolution psychomotrice ;
- Soutien à la communication ;
- Développement de l'autonomie dans la vie quotidienne (achats repas, déplacements, hygiène).

Lorsque le plateau technique du SESSAD n'est plus adapté aux problématiques de l'enfant ou qu'un arrêt de l'intervention du SESSAD est envisagé, l'équipe pluriprofessionnelle va travailler, en lien avec la famille et les partenaires engagés dans l'accompagnement de l'enfant, à la préparation de l'arrêt du SESSAD et, le cas échéant, à la transition nécessaire vers un autre type d'accompagnement.

Des temps d'intégration peuvent dans certains cas être organisés au sein d'autres structures ou établissements. Ils permettent aux enfants concernés de se familiariser avec les lieux, le fonctionnement et les membres du nouveau service ou structure d'accueil et de vérifier la pertinence du projet.

### **c) Les modes d'organisation de l'offre de service**

#### **■ Une intervention sur les lieux de vie**

La notion de service ambulatoire est au cœur des pratiques professionnelles du dispositif : l'enfant étant dans son environnement habituel, le professionnel intègre, le temps d'une séance, un espace privé ou un espace professionnel autre que le sien.

Dès lors, il s'agira pour celui-ci de considérer toutes les composantes des milieux investis par l'enfant (environnement culturel, ressources matérielles, interactions avec la famille et l'entourage de l'enfant, etc.), comme des ressources nécessaires à la construction d'un projet singulier.

L'enjeu majeur de ces accompagnements vise au maintien de l'enfant dans son environnement ordinaire le plus longtemps possible, dès lors que cet objectif reste pertinent pour lui. Aussi, les interventions des uns et des autres participent de ce même objectif.

De fait, nous distinguons quatre types de lieux dans lesquels les professionnels du SESSAD peuvent être amenés à intervenir :

- **Le domicile**, notamment auprès des publics les plus jeunes (ou chez l'assistante maternelle). Il s'agit de valoriser les liens que l'enfant entretient avec sa famille (parents, fratrie, etc.). Cela permet « d'agir » ensemble famille/enfant/service.
- **Les lieux de vie de l'enfant autres que le domicile** : dans les crèches, les établissements scolaires, au sein de la classe ou en dehors de la classe, la prise en charge peut être individuelle ou collective.
- **La « cité »** : les Éducateurs peuvent présenter d'autres objectifs de travail répondant à des questions d'inclusion sociale. Au regard des besoins de l'enfant, de l'accord de ses représentants légaux et des possibilités du service, plusieurs activités peuvent être proposées : découverte des métiers, médiathèques, expositions, activités sportives et de loisirs, etc.
- **Le service** : les interventions qui se tiennent au service sont généralement des prises en charge de groupe nécessitant de disposer de l'infrastructure et du matériel disponible au sein du SESSAD. Dans certaines situations, et au regard des besoins spécifiques de l'enfant, des suivis individuels se tiennent également au service.

#### ■ ***Des séances individuelles, des séances de groupe***

La plupart des interventions du SESSAD auprès des enfants consistent en des séances individuelles.

Elles sont menées, en fonction des besoins de l'enfant, à l'école, à la crèche, au service, au domicile ou dans tout autre lieu favorisant l'accomplissement des objectifs d'accompagnement de l'enfant.

Lorsque les séances se tiennent en dehors du service et en fonction des ressources disponibles sur le lieu d'intervention, le professionnel dispose de son propre matériel.

Parce que l'enfant ou l'adolescent apprend des autres et au sein d'environnements variés, les deux SESSAD associent aux séances individuelles, des activités en groupe.

Elles permettent d'accompagner l'enfant dans ses interactions avec les autres, au travers de thèmes ou axes de travail tels que l'adolescence, la relation aux autres, l'élaboration d'une réalisation commune, l'expression corporelle ou encore la prise de parole au sein d'un groupe.

Outre le fait de renforcer l'inclusion de l'enfant ou de l'adolescent au sein de l'environnement ordinaire, la dynamique même du groupe permet un travail complémentaire à celui réalisé en séances individuelles.

En fonction de l'âge et des besoins de chacun, les objectifs seront différents, les modalités diverses. Les activités de groupe peuvent être animées exclusivement par les professionnels du service ou co-animées avec des professionnels d'autres structures (loisirs, petite enfance, ...).

#### **d) Les moyens matériels**

Les moyens matériels des SESSAD sont fonction de la nature et du lieu d'intervention.

Ainsi, en tant que services ambulatoires, les SESSAD « Arc en Ciel » disposent de véhicules de service permettant aux professionnels de se déplacer sur les secteurs d'intervention.

De par la vocation du SESSAD à intervenir dans les milieux de vie de l'enfant, la plupart des interventions ont lieu à l'extérieur des bâtiments. Cependant, et au regard des besoins spécifiques d'un enfant ou d'un projet de groupe, certaines séances peuvent avoir lieu dans les locaux du SESSAD. Ainsi, à titre d'exemple, le SESSAD de Morlaix possède une salle de psychomotricité mise à disposition pour des accompagnements de groupe.

Les consultations médicales et certains rendez-vous paramédicaux, se tiennent également dans les locaux du SESSAD. Les familles y sont aussi fréquemment conviées dans le cadre d'entretiens.

Lorsque le SESSAD ne dispose pas du moyen matériel ou technique nécessaire à un accompagnement, il peut solliciter un partenaire extérieur (utilisation d'une salle ou d'un équipement spécifique auprès d'une Mairie ou d'une école, par exemple). Le prêt fait alors l'objet d'un conventionnement.

Le recours à des lieux extérieurs au SESSAD permet également aux enfants d'appréhender de nouveaux espaces qu'ils seraient amenés à fréquenter en autonomie, ou en famille par la suite.

Afin de mener à bien leurs interventions, les professionnels du SESSAD disposent du matériel spécifique à leurs missions.

Les équipes éducatives utilisent majoritairement du matériel pédagogique et des supports éducatifs tels que des jeux, des livres ou des ordinateurs.

Les SESSAD disposent également de matériels spécifiques permettant la prise en charge thérapeutique des enfants : matériels d'orthophonie, de psychomotricité, médical.

Les équipes peuvent en outre s'appuyer sur des ressources externes permettant de mener à bien les projets des enfants. À titre d'exemple, elles peuvent accéder aux ressources du Centre Départemental de Documentation Pédagogique, ou encore aux médiathèques des différentes communes d'intervention.

Enfin, sur le plan administratif, les SESSAD disposent de locaux permettant aux professionnels de travailler collectivement (réunions, synthèses, etc.) et individuellement (élaboration et formalisation de la séance, etc.).

Chaque SESSAD dispose d'un secrétariat et d'un parc informatique. Les dossiers administratifs et médicaux des Usagers sont classés dans des armoires sécurisées distinctes dans chacun des deux SESSAD.

L'informatisation du dossier de l'Usager est en cours sur l'ensemble des établissements de l'Association Les Genêts d'Or et a pour objectif d'optimiser et de sécuriser le traitement de l'information relative aux Usagers.

## **Partie II                    Les besoins et attentes des Usagers accompagnés par les SESSAD « Arc en Ciel »**

---

Cette deuxième partie présente une analyse **des besoins et attentes des Usagers** accompagnés par les SESSAD « Arc en Ciel » :

1. Le public et son entourage
  - a) Une population majoritairement masculine
  - b) Une population dont la moyenne d'âge est en constante augmentation
  - c) Le parcours antérieur à l'admission en SESSAD
  - d) Les situations de handicap
  - e) Les besoins d'accompagnement des enfants

Cette deuxième partie présente également :

2. La dynamique de parcours des Usagers dans le cadre d'un suivi par le SESSAD
  - a) L'inscription sur liste d'attente
  - b) L'admission
  - c) L'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA)
  - d) L'orientation, l'arrêt de l'intervention du SESSAD

## **1. Le public et son entourage**

### **a) Une population majoritairement masculine**

D'une manière générale, les enfants accompagnés par chacun des deux SESSAD sont majoritairement des garçons.

Depuis 2001, sur l'ensemble des enfants admis au SESSAD d'Ergué-Gabéric, 55% étaient des garçons, 60% pour le SESSAD de Morlaix.

### **b) Une population dont la moyenne d'âge est en constante augmentation**

Depuis 2003, on observe une augmentation de l'âge moyen des enfants accompagnés par le SESSAD de Morlaix : il était de 7 ans en 2003 et a augmenté progressivement chaque année pour atteindre 10,3 ans en 2012.

Pour le SESSAD d'Ergué-Gabéric, l'évolution de l'âge moyen entre 2003 et 2012 est moins représentative. De 9 ans en 2003 il atteint 9,8 ans en 2012. Ce phénomène peut s'expliquer notamment par l'augmentation récente des accueils précoces.

En parallèle, on observe :

- L'augmentation de la moyenne d'âge des enfants admis chaque année : la moyenne d'âge à l'admission était de 4,9 ans en 2001 contre 8,2 ans en 2011 pour le SESSAD de Morlaix,
- L'augmentation de l'âge moyen des enfants sortis du service chaque année : la moyenne d'âge à la sortie était de 8,3 ans en 2001 contre 13,7 ans en 2011 pour le SESSAD de Morlaix.

Cela implique une modularité constante des réponses apportées par les SESSAD dans l'accompagnement des projets des enfants.

- Pour le SESSAD d'Ergué-Gabéric, cette évolution est moins significative, la moyenne d'âge à l'admission étant de 7,4 ans en 2001 contre 7 ans en 2011.

De 9,7 ans en 2001, la moyenne d'âge à la sortie passe à 8,8 ans en 2011.

La durée moyenne de prise en charge est très variable en fonction de l'âge des enfants sortis chaque année.

### **c) Le parcours antérieur à l'admission en SESSAD**

Entre 2005 et 2011, 36,9% des enfants orientés vers le SESSAD d'Ergué-Gabéric l'ont été par les écoles, 25,2% par les familles elles-mêmes, 17,47% par les CLIS, 6,79% par le CAMSP, 3,88% par d'autres SESSAD, 4,85% par les services sociaux et 2,91% par le CMPI. De manière plus isolée, on note également un enfant orienté par un IME et un autre par une pouponnière.

Pour cette même période, les enfants orientés vers le SESSAD de Morlaix l'ont été en premier lieu par l'école (23 %), par le CAMSP et le CMPP (19,7 % chacun) et par la famille (18 %).

Ce constat révèle l'importance des liens à entretenir avec les partenaires de l'Éducation Nationale et des services assurant un accompagnement d'enfants en difficultés sur le plan du développement ou des apprentissages.

Les SESSAD « Arc en Ciel » doivent donc être repérés sur le territoire par l'ensemble de ces partenaires.

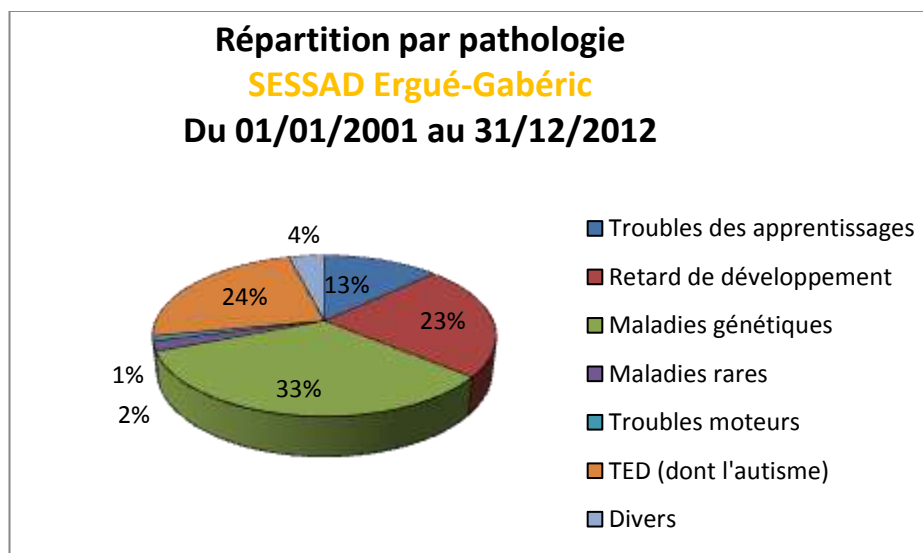
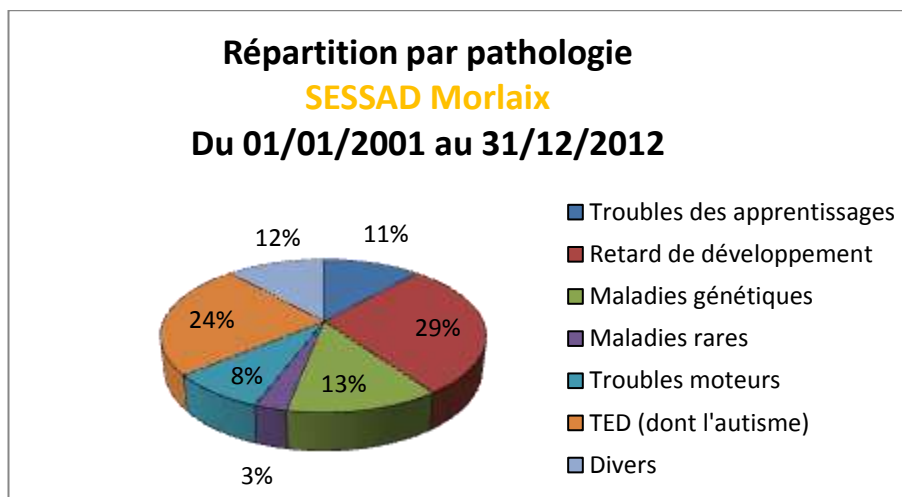


## d) Situations de handicap

Conformément aux agréments des deux SESSAD, les enfants suivis présentent une déficience intellectuelle.

Parmi les handicaps recensés, on retrouve un nombre important d'enfants porteurs d'une anomalie génétique (Trisomie 21, autre maladie génétique rare) ou présentant un retard global de développement. Les enfants présentant des Troubles Envahissants du Développement, (troubles de la personnalité, psychose infantile ou trouble du spectre autistique) sont également représentés en nombre important.

Minoritairement sont également suivis des enfants présentant une épilepsie ou un polyhandicap.



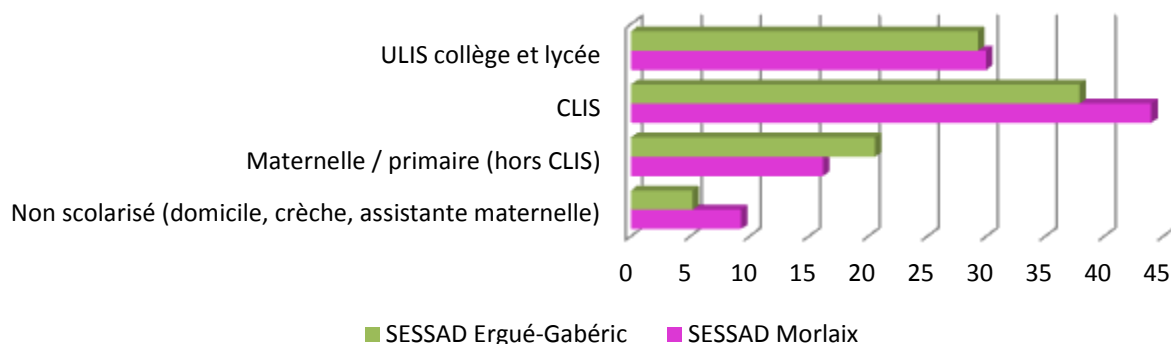
## e) Les besoins d'accompagnement des enfants

### ■ *L'accompagnement de la scolarité.*

Les SESSAD « Arc en Ciel » assurent la plupart de leurs accompagnements au sein de l'environnement scolaire des enfants.

Les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de l'école, et notamment les Enseignants (spécialisés ou non) et les Auxiliaires de la Vie Scolaire (AVS).

## La scolarisation des enfants accompagnés au 31/12/2012 (en %)



On constate que la majorité des enfants scolarisés et suivis par les SESSAD « Arc en Ciel » suit une scolarité au sein de dispositifs adaptés tels que les CLIS<sup>5</sup> et les ULIS<sup>6</sup>, avec un pourcentage d'adolescents scolarisés en ULIS presque identique pour les deux SESSAD.

### L'accompagnement par AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) des enfants suivis par le SESSAD au 31/12/2012

	SESSAD Ergué-Gabéric	SESSAD Morlaix
Nombre d'enfants accompagnés par le SESSAD	58	43
Nombre d'enfants accompagnés par AVS	9	9
Dont enfants scolarisés en CLIS	4	1

La présence d'AVS auprès d'enfants scolarisés en CLIS et ULIS illustre bien les besoins, malgré les spécificités de tels dispositifs (effectifs réduits, supports adaptés, etc.), d'accompagnement adapté et individualisé de certains enfants.

### Des besoins éducatifs et thérapeutiques État des lieux au 31/12/2012 :

Pourcentage d'enfants bénéficiant d'un suivi assuré par un professionnel du SESSAD en :	SESSAD Ergué-Gabéric (58 enfants)	SESSAD Morlaix (43 enfants)
Orthophonie	52%	Absence temporaire d'orthophoniste à cette date (recours à un conventionnement en libéral dans l'attente)
Psychomotricité	39,6%	49%
Accompagnement éducatif	100%	98%

<sup>5</sup> La Classe Localisée pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) est un dispositif collectif (jusqu'à 12 élèves) de scolarisation destiné à faciliter la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève en situation de handicap dans le premier degré en milieu ordinaire.

<sup>6</sup> L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est également un dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire destiné à assurer la continuité de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré (ULIS collège ou ULIS Professionnelle au lycée).

<b>Pourcentage d'enfants suivis par le SESSAD dont les besoins en rééducation sont évalués et non couverts par le SESSAD</b>	<b>SESSAD Ergué-Gabéric (58 enfants)</b>	<b>SESSAD Morlaix (43 enfants)</b>
Orthophonie	6,9% (recours à un conventionnement en libéral)	39,5% (recours à un conventionnement en libéral)
Psychomotricité	5,17%	0 %

<b>Pourcentage d'enfants suivis par le SESSAD et bénéficiant d'un suivi concomitant</b>	<b>SESSAD Ergué-Gabéric (58 enfants)</b>	<b>SESSAD Morlaix (43 enfants)</b>	<b>Total</b>
CMPP/CMPI	7%	14 %	10 %
Kinésithérapie	3,4%	4,6%	4%
Ergothérapie	3,4%	2,3%	2,8%
Autres (IPIDV, orthoptiste...)	2%	7%	4.5%
<b>Total</b>	<b>15,8 %</b>	<b>13,9%</b>	<b>29,7%</b>

Les enfants accompagnés par les SESSAD « Arc en Ciel » sont des enfants dont les difficultés nécessitent généralement des suivis multiples, assurés soit par le service, soit par des professionnels extérieurs au service, lorsque celui-ci ne dispose pas des ressources professionnelles nécessaires.

## **2. La dynamique de parcours des Usagers dans le cadre d'un suivi par le SESSAD**

### **a) L'inscription sur liste d'attente**

Toute admission au SESSAD est soumise à la décision de la CDAPH (Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Lorsque la demande d'accompagnement par un SESSAD est validée par la CDAPH, les parents reçoivent une notification SESSAD. Il leur appartient ensuite de s'adresser au SESSAD afin de demander l'inscription de leur enfant sur liste d'attente.

Lorsqu'une place se libère, il est procédé à l'admission d'un enfant inscrit sur liste d'attente. Les critères d'admission actuels sont les suivants :

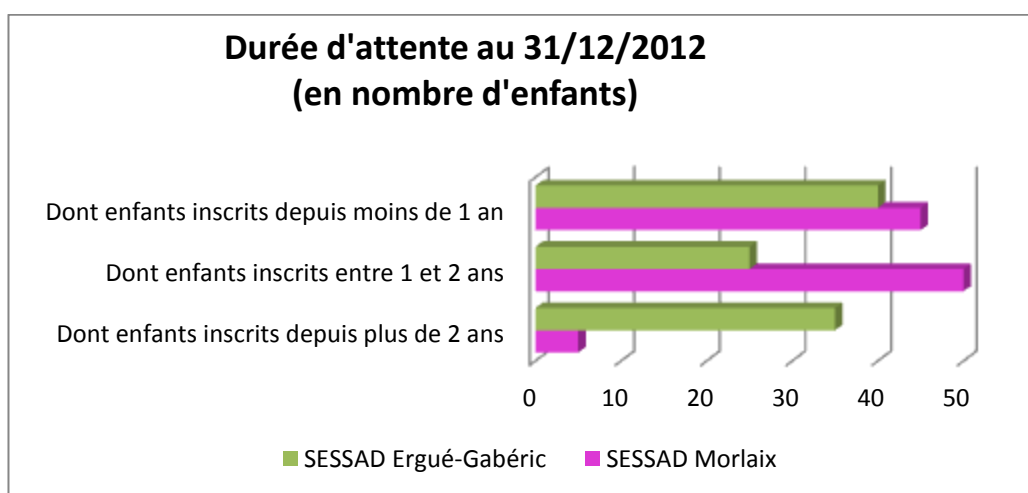
- Les enfants sont inscrits sur liste d'attente par ordre d'ancienneté de la demande d'inscription par la famille. Ainsi, chaque nouvelle inscription est portée à la fin de la liste d'attente.
- D'une manière générale, les admissions sont effectuées en respectant cet ordre chronologique d'inscription, à deux exceptions près :
  - Sont prioritaires les enfants de moins de 3 ans à la date de demande d'inscription, dans le cadre de la prise en charge précoce ;

- La priorité est également donnée aux enfants qui étaient auparavant suivis par un autre SESSAD, (dans le cadre d'un déménagement par exemple) et ce afin d'éviter une rupture dans la prise en charge.

Depuis quelques années, les SESSAD ont vu une augmentation importante des demandes d'accompagnement par leurs services. Par conséquent, les listes d'attente ont augmenté et le délai entre l'inscription et l'admission également.

Depuis 2004, les effectifs sur liste d'attente n'ont cessé d'augmenter pour atteindre en 2012 un nombre de 20 enfants en attente de prise en charge par le SESSAD d'Ergué-Gabéric. Cette même liste fait également état de 18 contacts, non validés en liste d'attente car incomplets (notifications ou demandes écrites des parents non réceptionnées).

La liste d'attente du SESSAD de Morlaix présente des chiffres similaires avec 20 enfants inscrits au 31/12/2012.



En parallèle on observe entre 2001 et 2012 :

- Une diminution du nombre de sorties annuelles :
  - 26 sorties sont dénombrées en 2001 pour le SESSAD d'Ergué-Gabéric contre 12 en 2011,
  - Pour le SESSAD de Morlaix, bien que l'écart constaté soit moins conséquent, cette même tendance s'observe avec 8 sorties dénombrées en 2001 contre 6 en 2011.
- Une diminution du nombre d'admissions en conséquence.

L'augmentation des effectifs sur liste d'attente peut s'expliquer par :

- La volonté de maintenir l'enfant dans son milieu de vie ordinaire le plus longtemps possible, telle que stipulée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Une augmentation des enfants bénéficiant d'une orientation SESSAD<sup>7</sup> ;
- Le manque de places en établissement médico-social ou sanitaire, et notamment en établissements spécialisés du secteur Enfance (IME). De ce fait, les SESSAD sont amenés à poursuivre l'accompagnement de certains enfants, en attente de places dans ces établissements.

Il semble aujourd'hui nécessaire de :

- Travailler avec les différents partenaires, en amont du SESSAD, afin de réfléchir à des solutions alternatives aux interventions des professionnels des SESSAD ;

<sup>7</sup> Données chiffrées demandées à la MDPH mais non réceptionnées à ce jour.

- Réfléchir en équipe pluriprofessionnelle aux critères de gestion de la liste d'attente en prenant notamment en compte dans la réflexion les questions liées à l'éloignement géographique d'une structure de soins, à la situation sociale et matérielle de la famille, aux besoins de l'enfant.

## **b) L'admission**

L'admission d'un enfant au SESSAD est définie par une fiche prestation. Cette dernière décrit la manière dont doit être faite l'admission au SESSAD afin de garantir la meilleure qualité possible du démarrage du suivi par le SESSAD.

Cette fiche prestation a fait l'objet d'un travail d'harmonisation entre les deux SESSAD.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction a été menée en 2012 auprès des familles dont les enfants sont suivis par les SESSAD « Arc en Ciel ». Il en ressort les chiffres suivants et relatifs à la période :

- Pour le SESSAD d'Ergué-Gabéric, 73% des familles ayant répondu au questionnaire ont trouvé les différentes étapes de cette période d'admission<sup>8</sup> compréhensibles et utiles.
- Pour le SESSAD de Morlaix, 82% des familles ayant répondu au questionnaire ont jugé utiles et compréhensibles ces mêmes étapes relatives à la période d'admission.

## **c) L'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA)**

Conformément aux annexes XXIV et à la loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, un projet individuel d'accompagnement doit être élaboré chaque année. L'enfant et ses parents ou représentants légaux doivent être associés à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce projet.

La procédure d'élaboration du PIA a fait l'objet d'une réflexion issue des trois établissements et des deux services qui composent le Pôle Enfance.

Ce travail a abouti à la rédaction d'une procédure et à la mise en œuvre d'outils harmonisés pour l'ensemble des établissements et services du Pôle.

Même si cette procédure tend à garantir le respect de la loi, elle vise avant tout à faire de cette étape qu'est l'élaboration du PIA, un réel temps fort, conduit de la même manière dans chacun des services du Pôle Enfance. Cette procédure réaffirme les principes fondamentaux suivants :

- Associer l'enfant et ses parents ou représentants légaux à l'élaboration du projet ;
- Apporter des outils permettant une évaluation la plus complète possible ;
- Mettre en avant la dimension de projet ;
- Définir des objectifs précis et réalistes, et identifier les moyens de mise en œuvre.

Le PIA est élaboré en réunion de synthèse et proposé aux parents ou représentants légaux de l'enfant en entretien dit de « restitution de synthèse » ou « après-synthèse ». Ce document n'est effectif qu'après validation par les représentants légaux de l'enfant ou l'adolescent.

Les professionnels du service s'engagent alors à respecter le projet tel qu'il a été défini et validé par les parties et ce, jusqu'à la synthèse suivante.

La mise en œuvre de bilans intermédiaires aux synthèses est en cours de réalisation dans les deux SESSAD du Pôle. Ces bilans permettront une réévaluation et des réajustements, le cas échéant, des

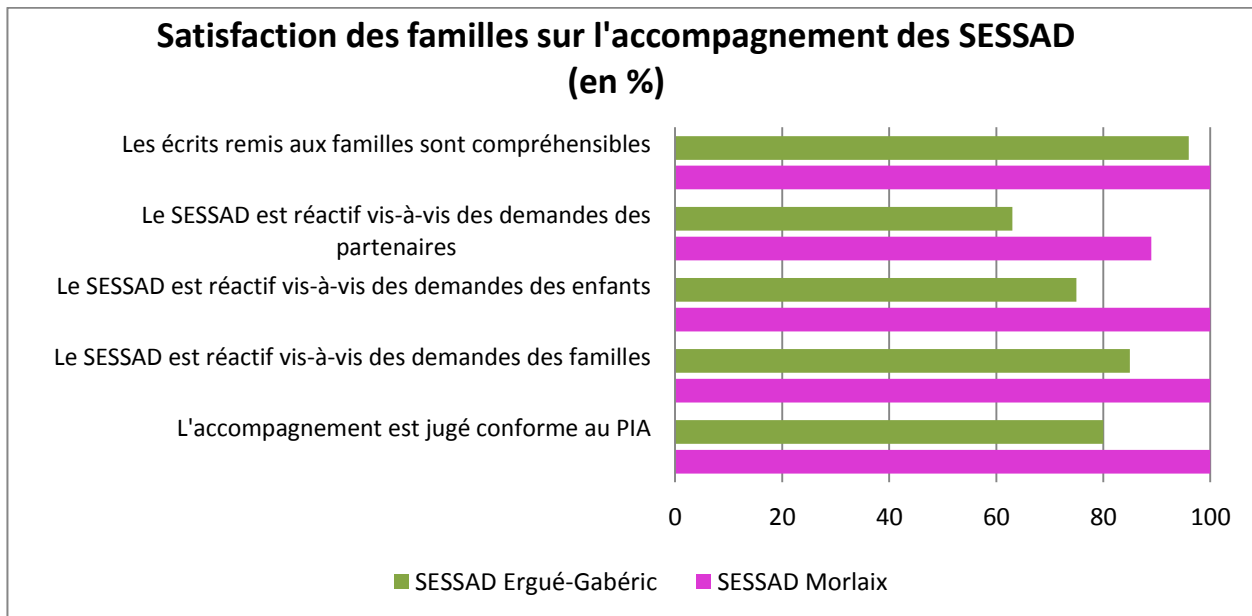
---

<sup>8</sup> Les différentes étapes : entretiens individuels, documents remis, informations transmises, liens avec les partenaires, réponse du service au regard des attentes des familles, association de la famille à l'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement.

objectifs portés au PIA. Ils visent à garantir un accompagnement de l'enfant au plus près de l'évolution de ses besoins et capacités.

Toute modification devra être signifiée et validée par les représentants légaux de l'enfant et fera l'objet d'un avenant au PIA.

L'enquête de satisfaction menée auprès des familles dont l'enfant est accompagné par l'un des deux SESSAD révèle que :



Si l'enquête révèle une satisfaction globale des Usagers et de leurs familles à cette étape de l'accompagnement, des points d'amélioration, notamment quant aux informations énoncées aux familles, sont à prendre en compte.

#### **d) L'orientation, l'arrêt de l'intervention du SESSAD**

L'accompagnement par le SESSAD est temporaire, évalué et notifié par la CDAPH selon certains critères :

- Âge (0 à 20 ans pour les SESSAD du Pôle Enfance des Genêts d'Or).
- Périmètre d'intervention (40 kilomètres autour de Quimper et Morlaix).
- Besoins de l'Usager au regard du plateau technique mis à disposition par le SESSAD.

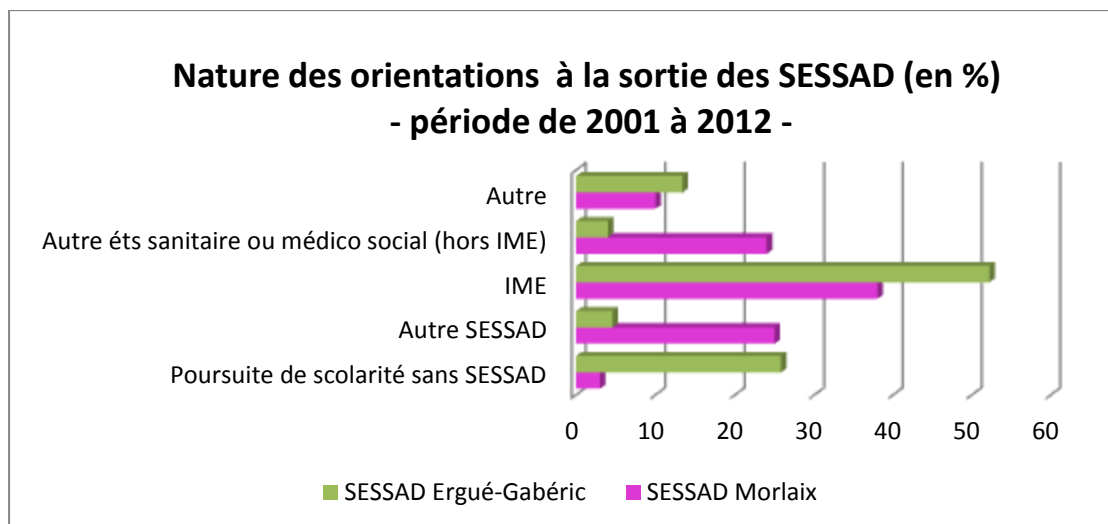
Dès l'admission de l'enfant par le SESSAD et tout au long de son accompagnement par l'équipe pluriprofessionnelle, le projet de l'enfant est pensé et élaboré dans une dynamique de parcours. Cette co-construction avec la famille et l'Usager lui-même, s'adapte à l'évolution de l'enfant.

L'arrêt de l'intervention du SESSAD apparaît en filigrane de l'accompagnement de l'enfant et peut se justifier par :

- L'évolution de l'enfant qui lui permet de poursuivre son parcours sans accompagnement. Son âge (au-delà de 20 ans, un relai pourra être pris par un dispositif d'accompagnement pour adultes en situation de handicap) ;
- La non-adhésion de l'Usager ou de ses représentants légaux à l'accompagnement par le SESSAD ;
- Un changement de situation familiale (déménagement, mesure de protection de l'enfant nécessitant un accueil hors territoire, etc.) ;

- L'inadéquation du plateau technique du SESSAD au regard de l'évolution des besoins de l'Usager (réorientation vers un établissement spécialisé de type IME ou ITEP, relai par un SESSAD à vocation professionnelle etc.).

L'arrêt de l'accompagnement par le SESSAD est évalué, en lien avec les représentants légaux de l'enfant, en réunion de synthèse annuelle ainsi qu'en réunion d'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS). L'ensemble des observations est ensuite transmis à la MDPH.



À la lecture de ces données, il apparaît que la plupart des enfants et adolescents suivis par les SESSAD de Morlaix et d'Ergué-Gabéric ont intégré, à l'issue de la prise en charge, un autre dispositif d'accompagnement.

Ce phénomène peut s'expliquer au regard des situations de handicaps rencontrées par certains enfants et à leur évolution. Les modalités d'accompagnement à l'orientation.

Tout arrêt d'intervention auprès de l'enfant par le SESSAD fait l'objet d'un travail d'accompagnement progressif de l'enfant et de sa famille vers un nouvel environnement.

Cette préparation se traduit par :

- Des entretiens réguliers avec l'enfant et sa famille autour de la question de l'orientation (restitution de synthèse, entretiens spécifiques, participation aux ESS) ;
- La mise en place de visites d'établissements ou services spécialisés le cas échéant ;
- La mise en œuvre de stages de découverte en entreprises ou en établissements ou services spécialisés.

Cet accompagnement nécessite l'activation du réseau ainsi qu'une prospection continue du SESSAD sur son territoire d'intervention (entreprises, établissements spécialisés, dispositifs de soins, etc.).

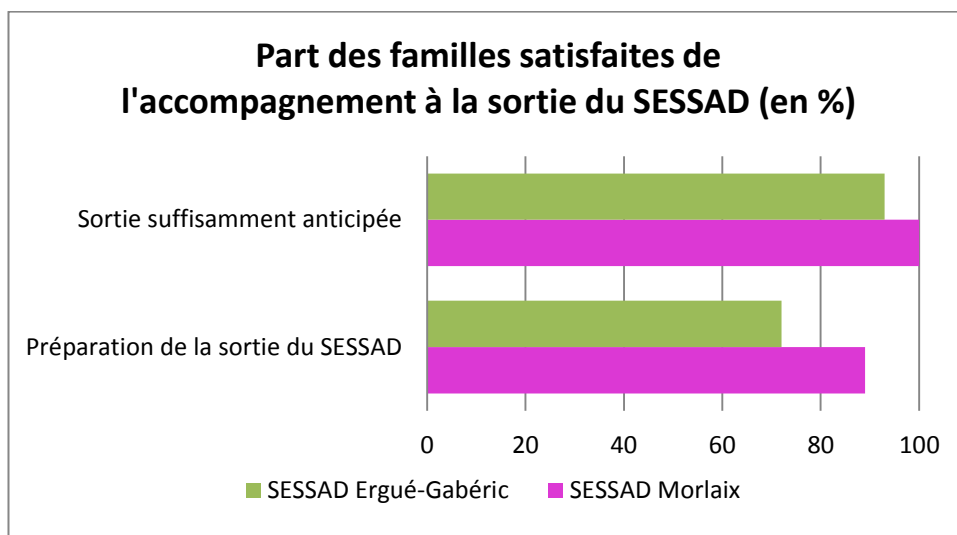
L'intégration de l'Usager à son nouvel environnement passe par une période de transition et d'adaptation progressive de l'Usager à une nouvelle structure d'accueil ou service d'accompagnement. Le SESSAD a alors fonction de coordination entre les différents partenaires investis dans le projet de l'enfant. Il devient :

- Interlocuteur entre le dispositif existant et le dispositif d'accompagnement futur ;
- Garant, en lien avec la famille et le futur dispositif d'accompagnement, de la mise en œuvre d'une période d'adaptation progressive de l'Usager à son nouvel environnement (périodes d'accueil séquentielles dans une autre structure médico-sociale ou sanitaire avant une admission à temps plein, double accompagnement sur une durée définie, etc.).

Lorsque la réorientation de l'enfant ne peut être effective dès réception de la notification, faute de places, notamment en établissements spécialisés, le SESSAD maintient généralement son intervention auprès de l'enfant.

Les familles, le SESSAD et, plus largement, l'ensemble du dispositif en œuvre, pour la réalisation du projet de l'enfant, adaptent leurs réponses aux nouveaux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

L'enquête de satisfaction, réalisée en novembre 2012 auprès des représentants d'Usagers, montre qu'ils sont globalement satisfaits de l'accompagnement à la sortie, par les SESSAD.



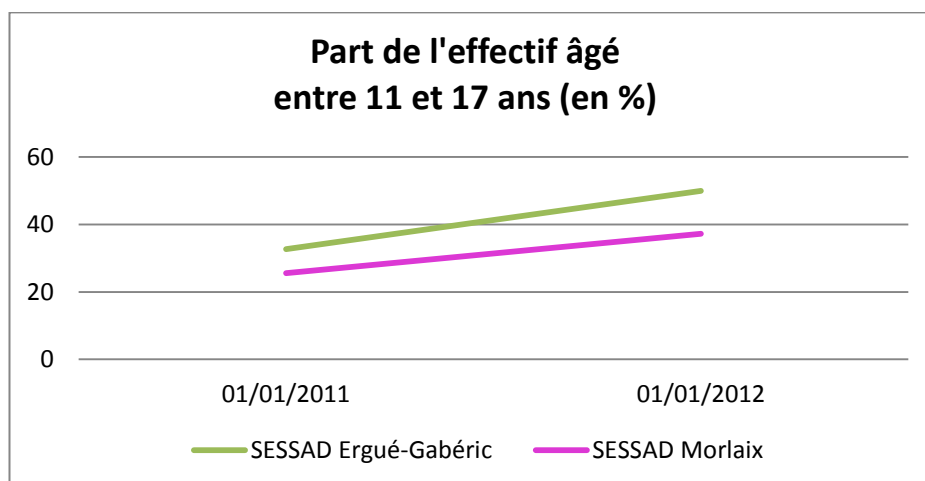
■ **L'accompagnement spécifique du passage de l'adolescence à l'âge adulte**

Le passage de l'adolescence à l'âge adulte, avec ses exigences sociales nouvelles, constitue une période complexe pour le jeune et sa famille et nécessite un accompagnement spécifique, dont le SESSAD peut être le support.

Les SESSAD, qui accueillent un public plutôt jeune, doivent progressivement s'adapter à l'accompagnement de public plus âgé.

Au niveau national, entre 2001 et 2006, la part des jeunes âgés de 15 ans à moins de 20 ans a augmenté, passant de 13% à 15%<sup>9</sup>.

Cette évolution de la part des adolescents, dans la population suivie par les SESSAD, s'observe également au regard des effectifs des SESSAD « Arc en Ciel », comme l'illustre le graphique ci-après.



<sup>9</sup> Sources : enquêtes ES 2001 et 2006, Drees.



Afin de répondre aux besoins de scolarisation des adolescents en situation de déficience intellectuelle, l'Éducation Nationale déploie sur le département du Finistère :

- 25 ULIS Collège réparties sur les territoires de Brest, Carhaix, Quimper et Morlaix ;
- 6 ULIS Professionnelles (Lycée) dont 1 à Quimper, 1 à Pont L'Abbé 2 à Brest, 1 à Morlaix et 1 à Carhaix.

Ces données chiffrées laissent transparaître l'émergence de nouveaux besoins spécifiques à l'accompagnement des adolescents (accès à des études supérieures, démarches de formation et d'insertion professionnelle et sociale).

Certains SESSAD en ont d'ailleurs fait le cœur de leur activité (SESSAD à vocation professionnelle).

Les SESSAD « Arc en Ciel » souhaitent, quant à eux, entamer une réflexion sur l'accompagnement des adolescents par le SESSAD, ainsi que les adaptations ou évolutions nécessaires.

### ■ ***La fluidité des parcours en faveur de l'inclusion***

Les SESSAD assurent une fonction d'appui à l'environnement et aux familles (ressources et relais vers d'autres services de droit commun ou spécialisés), mais ont aussi pour mission de développer des actions adaptées là où les réponses font défaut.

Les partenariats et coopérations développés par ces services, positionnent les SESSAD comme acteurs centraux dans la dynamique de fluidité du parcours de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte telle qu'affirmée par la politique d'inclusion sociale portée par la loi de 2005.

À ce titre, les SESSAD « Arc en Ciel » œuvrent à l'articulation du parcours de l'enfant et de l'adolescent, sans rupture de parcours dans le cadre, notamment, de nouveaux projets d'accompagnement.

À titre d'exemple, un élève scolarisé en CLIS et accompagné par le SESSAD d'Ergué-Gabéric bénéficie à ce jour d'un accueil à temps partiel au sein d'un IME du territoire au regard de ses besoins d'accompagnement spécifique.

En parallèle, un élève scolarisé en IME, bénéficie, au vu de l'évolution de ses capacités et selon un mode d'accueil séquentiel, d'apprentissages scolaires dispensés au sein d'une CLIS du même territoire.

Ces projets expérimentaux nécessitent une période d'observation accrue ainsi que des temps d'évaluation préalablement définis par l'ensemble des acteurs (Usager, famille, professionnels).

Cette « scolarité partagée » permet aux enfants concernés de bénéficier de compétences et de ressources non disponibles au sein de leurs établissements ou services d'origine.

Elle fait alors l'objet d'un conventionnement entre les représentants légaux de l'enfant, l'établissement spécialisé, l'Éducation Nationale et le SESSAD.

Ce type de projet peut également être envisagé, dans le cadre de l'accompagnement de l'adolescent dans son parcours préprofessionnel, par le partage de compétences disponibles en établissement spécialisé, telles que les Sections d'Initiation à la Première Formation Professionnelle (SIPFPRO) des IME notamment.

## Partie III – Les méthodes et pratiques partagées au sein des SESSAD

---

Cette troisième partie présente les **méthodes et pratiques partagées** au sein des SESSAD.

1. Le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA)
2. Les modalités d'expression et de participation des Usagers et de leurs familles
  - a) La co-construction de l'intervention avec l'enfant et ses parents
  - b) La communication à destination des familles

Cette troisième partie présente également :

3. Les professionnels
  - a) La composition des équipes des SESSAD
  - b) Compétences liées aux formations continues et aux pratiques personnelles
  - c) Le soutien aux professionnels
  - d) Des pratiques visant à garantir l'objectivité de l'évaluation des enfants accompagnés
  - e) Le choix de références théoriques plurielles

## **1. Le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA)**

Comme indiqué plus tôt, l'accompagnement proposé à chaque Usager par le SESSAD découle des objectifs et moyens définis dans son Projet Individuel d'Accompagnement, mais également de ceux co-élaborés dans le cadre du projet d'Éducation, de Scolarisation et de Soins.

Le projet est élaboré par l'équipe pluriprofessionnelle du SESSAD, en réunion de synthèse, puis formalisé dans le cadre du PIA de l'enfant ou adolescent. Chaque intervention est évaluée et réajustée en fonction de l'évolution de chaque enfant, ou adolescent.

Chaque année, il est réinterrogé lors de cette réunion de projet, à laquelle participent les membres de l'équipe pluriprofessionnelle qui ont assuré le suivi de l'Usager. Celle-ci est pilotée par la Responsable de Service, accompagné des Médecins Pédiatre et Psychiatre et du Psychologue.

Peuvent également être invités les partenaires extérieurs lorsqu'ils assurent le suivi de l'Usager.

L'accompagnement proposé est animé par des objectifs éducatifs et thérapeutiques. Ces derniers se déclinent de manière singulière dans chaque projet personnalisé et sont travaillés par chaque intervenant, en référence à sa qualification. Ces objectifs sont mis en œuvre dans le cadre d'une construction pluriprofessionnelle.

Ils prennent donc des traductions différentes en fonction des besoins et attentes de la personne suivie. Notons que les références cliniques et théoriques des professionnels sont plurielles. Elles s'appuient notamment sur les sciences de l'éducation, sur les apports de la psychologie développementale, comportementale et cognitive, de la psychanalyse et de la pédagogie.

À l'exception de l'accompagnement des enfants ou adolescents avec Troubles Envahissants du Développement, pour qui l'utilisation des approches psychodynamiques ne sont pas recommandées par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sur les interventions éducatives, et thérapeutiques coordonnées, émises par l'ANESM et la HAS en mars 2012.<sup>10</sup>

## **2. Les modalités d'expression et de participation des Usagers et de leurs familles**

Les SESSAD s'adressant majoritairement à des enfants mineurs, la participation dite des « Usagers » va se faire sur deux plans. En effet, les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux. Dès lors qu'ils sont détenteurs de l'autorité parentale, ils doivent être consultés et valider toute décision qui concerne leur enfant.

Au-delà du cadre légal qui encadre la question de l'autorité parentale, les services se doivent de recueillir, dans la mesure du possible, la parole des enfants qu'ils accompagnent.

Il existe différentes modalités de participation des Usagers et de leurs parents ou représentants légaux dans chacun des SESSAD.

### **a) La co-construction de l'intervention avec l'enfant et ses parents**

*« L'enfant en situation de handicap est le principal acteur de son parcours (...). Son implication dans l'accompagnement est donc fondamentale. Il appartient aux professionnels du SESSAD d'entendre et de*

---

<sup>10</sup> « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives, et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent », Haute Autorité de Santé, Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, mars 2012.

*respecter sa parole. Dans son parcours, il doit être assuré que ses difficultés et la singularité de ses besoins seront prises en compte au-delà d'une approche purement technique de son handicap.<sup>11</sup> »*

### ■ **La concertation dans le cadre de l'élaboration du PIA**

Ainsi, comme nous l'avons abordé plus haut, les enfants ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont invités à faire part de leurs attentes et souhaits d'accompagnement avant la réunion de synthèse, en vue de l'élaboration du PIA. Le recueil des attentes de l'enfant et de ses représentants légaux peut s'effectuer à l'occasion d'une rencontre avec le Psychologue. Un questionnaire est systématiquement envoyé à leur attention en amont de la synthèse annuelle.

La famille ou les représentants légaux sont ensuite invités à rencontrer les référents et la Responsable de Service dans le cadre de « l'après-synthèse », également nommée « restitution de synthèse », temps fort de concertation. Il est systématiquement recherché l'accord préalablement à toute décision ou action concernant l'enfant ou l'adolescent.

L'enfant, et à plus forte raison, l'adolescent, est associé à ces temps de concertation.

Il lui est alors proposé de signer le PIA. Cette pratique est d'autant plus importante auprès des adolescents qu'elle introduit les notions d'engagement et de contractualisation.

Des bilans intermédiaires à la synthèse annuelle vont également être organisés. Ils ont pour objet de réévaluer et d'actualiser, au besoin, les objectifs retenus dans le PIA à l'œuvre.

Si des axes de travail venaient à être modifiés, un temps de concertation serait proposé à l'enfant et à sa famille.

### ■ **Le référent : un interlocuteur privilégié de l'enfant et des familles**

Pour chaque Usager du service est nommé un référent. Ce référent est, en général, un professionnel du secteur éducatif.

Interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille, il coordonne le projet de l'enfant, assure le lien entre les professionnels engagés dans le suivi de l'enfant et la famille.

### ■ **L'écoute et le soutien des familles**

Les SESSAD « Arc en Ciel » entendent assurer un soutien aux familles dans les domaines de compétences qui sont les leurs : l'éducatif, le médical, le thérapeutique, en lien avec la situation de handicap et le développement de l'enfant suivi (explicitation, information et concertation, soutien).

## **b) La communication à destination des familles**

Afin de consolider la co-construction de l'intervention avec les familles, le service retient les modalités suivantes :

### ■ **La réunion générale des familles**

Une réunion générale des familles est organisée une à deux fois dans l'année scolaire. L'ensemble des parents, représentants légaux des enfants y est convié.

Cette réunion, conjointement animée par le ou la Directeur (trice) Adjoint (e) et la Responsable de Service, a pour but de transmettre aux participants les informations qui concernent l'actualité du service et de l'association.

---

<sup>11</sup>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD, ANESM, février 2011.

### ■ **Le groupe d'expression**

Les SESSAD ne disposent pas de Conseil de Vie Sociale (CVS).

Conformément au décret qui encadre les formes de participation au sein des services et établissements médico sociaux<sup>12</sup>, les services tels que les SESSAD doivent mettre en place, à défaut de CVS, un groupe d'expression.

Le groupe d'expression est composé de représentants de parents d'enfants accompagnés par le SESSAD. Il est informé et donne son avis sur toutes les questions concernant l'organisation ou le fonctionnement du service. Il peut aussi mettre en œuvre des consultations de l'ensemble des familles sur ces questions ou encore mettre en œuvre des enquêtes de satisfaction.

Le SESSAD de Morlaix a mis en place le groupe d'expression depuis avril 2006. Il se réunit au moins trois fois par an.

Une lettre d'information intitulée « au fil du temps » est rédigée à l'issue des réunions du groupe d'expression et diffusée à l'ensemble des familles de manière à les informer des points discutés.

Le groupe est ouvert dans le sens où il est possible pour des parents qui le souhaiteraient de rejoindre le groupe en cours d'année. La direction du SESSAD est représentée par le ou la Directeur (trice) Adjoint (e) et la Responsable de Service.

Une réflexion sera menée au sein du SESSAD d'Ergué-Gabéric afin de définir la mise en place et le fonctionnement d'un groupe d'expression.

### ■ **Les réunions à thèmes**

Chacun des deux SESSAD propose des réunions à thèmes, à destination des parents ou représentants légaux des enfants.

Il s'agit ici essentiellement de réunions qui ont pour objet de donner une information, d'alimenter une réflexion et de tenter d'apporter des réponses sur un thème précis, en lien avec l'accompagnement des Usagers.

Les équipes des deux SESSAD souhaitent continuer à proposer aux familles ce type de réunions et en diversifier les thèmes.

Cependant, les expériences passées ont montré qu'il était difficile de mobiliser un nombre conséquent de parents autour de ces interventions, même s'ils y voient un intérêt.

### ■ **Les groupes de parole**

Des groupes de parole peuvent également être proposés dans chacun des deux SESSAD.

Ainsi, des réunions sur le thème de la fratrie, ont été animées par les Psychologues du service.

Les groupes de parole peuvent s'adresser soit aux parents ou représentants légaux des enfants accompagnés, soit aux enfants eux-mêmes.

Comme pour les réunions à thèmes, la mobilisation des familles demeure modeste et limite ainsi le nombre de propositions.

Les réunions à thèmes ou les groupes de parole présentent un réel intérêt dans l'accompagnement des Usagers et de leurs familles.

Une réflexion commune aux deux SESSAD pourrait être menée afin de repenser ensemble le cadre de ces temps forts dans le but d'en organiser de nouveaux.

### ■ **Les projets et sorties de groupe**

Les SESSAD « Arc en Ciel » proposent régulièrement aux enfants et adolescents des journées à thèmes (visites, expositions, spectacles) qui permettent aux familles de rencontrer l'ensemble des professionnels

---

<sup>12</sup> Décret n° 2004.287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles.

du SESSAD. Clôturées certaines fois par un goûter adressé aux enfants et à leurs familles, elles favorisent les échanges informels.

### ■ **D'autres modes de sollicitation des familles**

Afin de favoriser les liens entre familles et professionnels du SESSAD, des rencontres conviviales sont organisées au moins une fois par an, souvent pour marquer un temps particulier de l'année tel que la fin de l'année scolaire par exemple.

Ces temps sont l'occasion pour les familles de rencontrer l'ensemble des professionnels du SESSAD, mais également de rencontrer d'autres familles.

Enfin, une consultation large des familles peut être menée par le biais d'enquêtes de satisfaction.

## **3. Les professionnels**

### **a) La composition des équipes des SESSAD**

Les équipes pluriprofessionnelles des SESSAD sont appelées des plateaux techniques. Ces derniers sont composés de l'ensemble des professionnels disposant des qualifications nécessaires à une prise en charge globale des enfants et adolescents accompagnés.

Les plateaux techniques de chacun des deux SESSAD sont composés de la manière suivante :

Professionnels	Ergué-Gabéric 58 enfants		Morlaix 43 enfants	
	Postes	ETP	Postes	ETP
Directeur de Pôle Enfance	Directeur de Pôle Enfance	0.07	Directeur de Pôle Enfance	0.07
Directeur Adjoint	1 Directeur Adjoint	0.13	1 Directrice Adjointe	0.13
Responsable de Service	1 Responsable de Service	1.00	1 Responsable de Service	1.00
Assistante de Direction	1 Assistante de Direction	0.20	1 Assistante de Direction	0.30
Secrétaire	1 Secrétaire	1.00	1 Secrétaire	0.50
Équipe éducative	4 Éducateurs Spécialisés 1 Éducateur de Jeunes Enfants	5.00	4 Éducatrices Spécialisées 1 Éducatrice de Jeunes Enfants	4.37
Équipe paramédicale	2 Psychomotriciennes	0.95	3 Psychomotriciennes	1.44
	2 Orthophonistes	1.50	1 Orthophoniste	1.00
Psychologues	2 Psychologues	1.25	2 Psychologues	1.25
	1 Neuropsychologue	0.05	1 Neuropsychologue	0.05
Équipe médicale	1 Médecin Pédiatre	0.17	1 Neuro-Pédiatre <sup>13</sup>	0.04
	1 Psychiatre	0.10	1 Pédopsychiatre	0.08
			1 Médecin de Rééducation Fonctionnelle	0.06
			1 Diététicienne	

<sup>13</sup> Pour le SESSAD de Morlaix, l'emploi des professionnels de l'équipe médicale fait l'objet de conventions de mise à disposition :

- Avec le centre hospitalier de Morlaix pour le Neuro-Pédiatre et la Pédopsychiatre ;
- Avec le Centre Hélios Marin de Perharidy pour le Médecin de Rééducation Fonctionnelle ;
- Le travail avec la Diététicienne fait l'objet d'une convention de prestation renouvelée annuellement.

## **b) Compétences liées aux formations continues et aux pratiques personnelles**

La formation continue ainsi que les pratiques personnelles des professionnels viennent apporter une plus-value aux interventions qui peuvent être proposées aux enfants.

Un plan de formation est élaboré chaque année en interne à l'Association Les Genêts d'Or. Ce plan fait l'objet d'une négociation paritaire avec des représentants du personnel. Il répond notamment aux priorités définies sur le plan associatif. Ainsi, ces dernières années, et notamment pour le Pôle Enfance, l'un des axes prioritaires a été la mise en place de formations en lien avec l'accompagnement des enfants et adolescents autistes ou avec un autre Trouble Envahissant du Développement.

Une partie des professionnels des SESSAD a bénéficié de ces formations telles que PECS, Makaton et Autisme et stratégies éducatives.

En dehors du plan de formation, des actions plus ciblées ont pu être proposées, sur des thèmes spécifiques en lien avec l'activité de chacun des SESSAD. Ainsi, certains professionnels ont pu bénéficier de formations leur permettant de développer leurs compétences dans la tenue d'activités telles que l'équithérapie, la poterie, etc.

De même, chacun des SESSAD dispose de professionnels formés et pratiquant l'approche sensori-motrice. Cette approche permet de compléter l'offre en accompagnement en psychomotricité pour des enfants aux besoins spécifiques.

Enfin, certains professionnels ont pu bénéficier de Diplômes Universitaires « Autisme ».

Des formations en lien avec la sécurité sont également proposées telles que la formation aux premiers secours, la formation incendie ou encore sauveteur secouriste au travail.

Des actions plus spécifiques ont également été menées. C'est dans le cadre d'une volonté de la direction du Pôle Enfance que s'est déroulée une action de formation avec la CARSAT. Cette formation avait pour objet d'apprendre une méthodologie permettant à des professionnels du Pôle Enfance d'être en mesure d'élaborer un plan de circulation ou un plan de prévention du risque routier.

## **c) Le soutien aux professionnels**

Au-delà des formations dont peuvent bénéficier les professionnels, d'autres temps forts permettent d'alimenter les réflexions des équipes.

Six demi-journées pédagogiques par an sont planifiées dans le calendrier institutionnel du Pôle Enfance. Ces demi-journées peuvent être organisées soit en interne à l'équipe du SESSAD, communes entre IME et SESSAD d'un même établissement, communes aux deux SESSAD ou encore communes à l'ensemble des établissements et services du Pôle Enfance.

Elles sont l'occasion de mener des réflexions sur des thèmes en lien avec l'accompagnement des enfants.

Par ailleurs, chaque SESSAD peut, en fonction des besoins et des opportunités, organiser des temps de travail sur des thèmes spécifiques. Ces temps peuvent être l'occasion de rappeler des repères théoriques, de s'informer sur des nouvelles lois ou procédures ou encore de rédiger des fiches prestation.

Des réunions des Psychomotriciens de l'Association sont également organisées à raison d'environ une fois par trimestre.

Des temps d'analyse de pratique ont été proposés pendant quelques années à l'équipe du SESSAD de Morlaix. Cette action a été suspendue. Une réflexion est en cours pour trouver des solutions qui permettent de financer cette action de façon pérenne.

Au SESSAD d'Ergué-Gabéric, les professionnels bénéficient actuellement de temps d'analyse de pratique.

Enfin, Les professionnels peuvent également participer à des colloques ou journées d'information.

#### **d) Des pratiques visant à garantir l'objectivité de l'évaluation des enfants accompagnés**

Afin d'assurer toujours une bonne distance dans les relations avec les parents et les enfants accompagnés, des relais sont organisés régulièrement.

Par relais, nous entendons le changement de professionnel référent généralement tous les trois à quatre ans.

Certains enfants vont faire un long parcours au SESSAD, et l'introduction d'un nouveau professionnel permet de garantir un regard nouveau sur l'enfant.

Les relais sont bien entendu étudiés en fonction de chaque situation, la priorité étant de garantir le sentiment de sécurité de l'enfant et de sa famille. C'est pour ces raisons que, par exemple, nous éviterons d'effectuer un relai éducatif l'année où l'enfant va changer d'école ou d'enseignant si l'équipe pense que cela peut le mettre en difficulté.

Enfin, l'organisation en équipe pluriprofessionnelle, permet de garantir au mieux la prise de distance de l'évaluation de l'enfant. En effet, un enfant ne va pas nécessairement manifester les mêmes difficultés ou montrer les mêmes compétences en fonction des supports qui lui sont proposés ou des personnes qui assurent son suivi. C'est le croisement des observations faites par chaque professionnel du SESSAD, mais également partenaire ou parent, qui permet de tendre vers une évaluation la plus objective possible. Les Médecins, les Psychologues et la Responsable de Service qui, quant à eux, n'assurent pas de suivi régulier de l'enfant, ont également pour rôle de garantir au mieux la prise de distance, condition nécessaire à un accompagnement de qualité.

#### **e) Le choix de références théoriques**

Nous sommes partis du postulat de départ qu'il faut éviter la monoculture dans le domaine de nos références théoriques :

- Compte tenu de la diversité, de la particularité des pathologies et difficultés que rencontrent les enfants accueillis au SESSAD d'une part ;
- Et des missions complémentaires qui nous incombent et se déclinent en deux volets (Éducatif/Thérapeutique) d'autre part.

Il est important de s'intéresser à la pluralité des champs cliniques, et de rester en « formation permanente ».

*« Les troubles d'apprentissage sont la conséquence d'un trouble de l'interrelation entre plusieurs facteurs neurobiologiques, psycho-intellectuels, psychoaffectifs, psychosensoriels, pédagogiques. »* Pr. Vallée (Chef de Service de Neuro-Pédiatrie au CHU de Lille).

Le respect du sujet dans sa singularité, au sein de sa famille est la ligne directrice qui doit prévaloir dans la cohérence de l'ensemble de nos actions, réunissant nos interventions spécifiques.

Il est fondamental de ne pas fragmenter, ni d'opposer systématiquement et de manière idéologique la psychanalyse à la neurobiologie par exemple. Il est aussi fondamental de veiller à ne pas constituer une mosaïque indifférenciée, sans structure et pleine de contradictions. Privilégier le dialogue entre les différentes références théoriques et veiller à la cohérence de leur articulation : mettre les différentes approches en musique est une perspective indispensable et toujours au travail.

Toutefois, en lien avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles liées aux « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives, et thérapeutiques coordonnées



chez l'enfant et l'adolescent »<sup>14</sup>, les actions des professionnels des SESSAD se réfèrent aux approches cognitives et développementales. Les références psychodynamiques ne sont alors pas utilisées auprès des jeunes présentant un Autisme ou autres troubles envahissants du développement, si ce n'est pour une meilleure compréhension de l'environnement de l'enfant ou adolescent, ou de soutien auprès des familles.

Dès lors, il est important de se constituer une « boîte à outils » avec différents « savoir-faire » et « savoir-être ». Ces « savoir-faire », absolument pas généralisables à l'ensemble des enfants accueillis, sont choisis et retenus lors des synthèses, selon la nature des troubles et les hypothèses cliniques. C'est dans une visée de cohérence et d'indication précise, que chaque professionnel s'engage à l'issue de cette synthèse, sous l'autorité médicale.

Parmi ces « approches » et de manière non exhaustive nous citerons : approche cognitive, psychanalyse, psychologie du développement, approche sensorimotrice du Professeur Bullinger, stimulation basale, différentes stratégies éducatives d'inspirations diverses :

- Éducation structurée (Schopler) ;
- Médiation éducative et pédagogique (Montessori, Freinet, Gaberan, Le May) ;
- Éveil du tout petit.

En parallèle, et dans un souci essentiel de cohérence, nous devons prendre soin de nos organisations et de notre « travail à plusieurs », l'institution participant de la construction et de la structuration de l'enfant, comme les courants de la pédagogie notamment, l'a décrite.

---

<sup>14</sup> Idem p. 27.

Cette quatrième partie présente les **niveaux de coordination multiples**.

1. La coordination du fonctionnement des services
2. Les espaces de coordination internes aux SESSAD
3. La coordination entre les SESSAD
  - a) La mission transversale de coordination des SESSAD
  - b) Optimiser la qualité de l'accompagnement
  - c) L'harmonisation des fonctionnements
4. La coordination avec les partenaires
  - a) L'ancrage territorial : le dispositif SESSAD, au cœur d'un travail en réseau et en partenariat
  - b) La nécessaire coordination avec les partenaires institutionnels

Chacun des deux SESSAD est rattaché à un IME. Les SESSAD se trouvent donc à la croisée de différents niveaux de coordination que sont :

- La coordination du fonctionnement de l'établissement IME/SESSAD,
- La coordination interne à l'équipe SESSAD,
- La coordination entre les deux SESSAD et interne au Pôle Enfance,
- La coordination avec les différents partenaires institutionnels.

## **1. La coordination du fonctionnement des services**

Afin de garantir une qualité d'accompagnement et une offre plurielle de prestations, l'établissement définit des modalités qui permettent d'assurer la coordination et la coopération entre ses services.

Par coordination, nous entendons les actions et les prises de décisions qui permettent de définir un fonctionnement cohérent et harmonieux des différents services.

<b>Réunions</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Participants</b>	<b>Finalités</b>
<b>Réunion générale des professionnels</b>	1 fois par an	Professionnels IME/SESSAD.	Information sur la vie de l'établissement, les temps forts à venir.
<b>Comité de pilotage Démarche Qualité</b>	3 à 4 fois par ans	IME/SESSAD : Professionnels, Responsables de Service, Directeur (trice) Adjoint (e) chargé du pilotage de la démarche qualité du Pôle Enfance, Directeur (trice) Adjoint (e) du site.	Réflexion, avis et validation de la démarche qualité, veille qualité.
<b>Agenda 21</b>	Réunion associative	Éducateur ayant en charge cette mission transversale.	Amélioration de la qualité de l'environnement.
<b>Réunion de direction IME/SESSAD</b>	1 fois par semaine	Responsables de Service, Directeur Adjoint.	Réunion d'équipe de direction.
<b>Réunion Cadres</b>	1 à 2 fois par quinzaine	Responsables de Service, Psychologues, Directeur (trice) Adjoint (e). Harmonisation des pratiques.	Réunion d'équipe de Cadres élargie.
<b>Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail</b>	1 par trimestre	Membres de droit : Directeur de Pôle Enfance, Membres élus du CHSCT, Médecin du Travail, Inspecteur du Travail, Directeur (trice) Adjoint (e) est invité permanent.	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, et amélioration de leurs conditions de travail.
<b>Comité d'Établissement</b>	Mensuelle	Élus syndicaux, Directeur du Pôle Enfance, le Directeur (trice) Adjoint (e) est invité.	Mise en place des œuvres sociales et culturelles dans l'établissement. Participation à la gestion de l'activité économique, dans les conditions décrétées par le Conseil d'État. Action en faveur des salariés, de leurs familles, ainsi que des anciens salariés.
<b>Délégués du Personnel</b>	Mensuelle	Élus du personnel, Directeur du Pôle Enfance.	Représentation du personnel auprès de l'employeur, présentation de réclamations individuelles ou collectives en matière d'application du droit du travail.
<b>Réunion de suivi du Plan d'Amélioration Continue (PAC)</b>	Tous les deux mois	Assistante de Direction, Responsables de Service, Directeur Adjoint chargé du pilotage de la démarche qualité du Pôle Enfance, Directeur (trice) Adjoint (e) de l'établissement.	Mise en œuvre de la démarche d'amélioration qualité associative au niveau de l'établissement.

Les modalités de coordination IME/SESSAD sont sensiblement les mêmes dans chacun des deux SESSAD. Cette cohérence s'explique notamment par le travail de réflexion mis en place au niveau du Pôle Enfance et qui a abouti à la définition des espaces de travail nécessaires dans chaque établissement du Pôle Enfance.

## **2. Les espaces de coordination internes aux SESSAD**

De par la nature même du travail des SESSAD et notamment la dispersion des prises en charge, il est primordial que des temps de travail d'équipe puissent être formalisés et identifiés.

Par ailleurs, un enfant étant souvent accompagné par plusieurs professionnels du SESSAD, il est essentiel que l'information circule bien et rapidement entre ces professionnels. Tous les professionnels ne travaillant pas à temps plein, des outils de communication sont donc mis en place de manière à transmettre des informations de la manière la plus efficace possible.

<b>Réunion</b>	<b>Participants</b>	
<i>Rythme</i>	<b>Ergué-Gaberic</b>	<b>Morlaix</b>
<b>Réunion d'équipe</b> <i>Hebdomadaire</i>	Équipe complète. Les Médecins sont présents s'ils n'ont pas de consultations.	Équipe complète sans les Médecins.
<b>Réunion cadres</b> <i>Hebdomadaire</i>	Responsable de Service, Médecins, Psychologues. Le ou la Directeur (trice) Adjoint (e) est également présent au moins une fois par trimestre.	
<b>Réunion d'équipe éducative</b> <i>4 fois par an</i>		Réunion d'équipe éducative.
<b>Réunion des paramédicaux</b> <i>2 à 3 fois par an</i>	Orthophonistes, Psychomotriciennes, Psychologues, Médecins.	Réunion des Psychomotriciennes.
<b>Points enfants</b> <i>En fonction des besoins</i>	Soit : - Point entre un professionnel et la Responsable de Service sur les situations suivies par le professionnel ; - Réunion des professionnels assurant le suivi d'un enfant, toutes professions confondues ; - Point entre un Psychologue et un professionnel sur des situations particulières.	

Les deux SESSAD sont dotés de temps qui ne sont pas organisés tout à fait de la même manière.

Il serait donc intéressant de partager ces différentes expériences afin de voir si des améliorations dans l'organisation du travail d'équipe pourraient être envisagées dans chacun des SESSAD.

### **3. La coordination entre les SESSAD**

La stratégie institutionnelle des SESSAD prend tout son sens dans le traitement des interactions entre l'enfant/l'adolescent en situation de handicap et son environnement au sens large.

Cela implique une adaptabilité des SESSAD du Pôle Enfance à la multiplicité des acteurs présents dans l'environnement de l'enfant tout en prenant en compte la singularité de chaque territoire.

Afin de garantir une expertise et une qualité dans l'accompagnement des enfants suivis, la coordination entre les SESSAD de Morlaix et Ergué-Gabéric promeut la convergence des fonctionnements des deux services.

À plus large échelle, elle s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des pratiques des établissements du Pôle Enfance des Genêts d'Or.

#### **a) La mission transversale de coordination des SESSAD**

Dans une logique de cohérence et d'optimisation du Pôle Enfance Les Genêts d'Or, la mission de coordination des SESSAD « Arc en Ciel » incombe à la Directrice Adjointe de l'IME/SESSAD du Véléry.

Elle est, en concertation étroite avec le Directeur du Pôle Enfance, l'interlocuteur désigné pour les instances départementales et régionales de coordination et de coopération spécifiques aux SESSAD.

Elle encadre également la conduite et l'animation des réunions de coordination entre les deux services.

Elle définit, développe et soutient les projets et les partenariats visant l'inclusion des Usagers.

#### **b) Optimiser la qualité de l'accompagnement**

##### **■ *La réunion de coordination***

Elle réunit le ou la Directeur (trice) Adjoint (e) de l'IME-SESSAD de Plourin/Morlaix et les Responsables de Service des SESSAD « Arc en Ciel ».

Le Directeur du Pôle Enfance et le Directeur Adjoint de l'IME-SESSAD de Briec/Ergué-Gabéric peuvent également s'y associer.

Elle permet de cibler les actions et les prises de décisions qui visent à définir un fonctionnement cohérent et harmonieux des deux services.

Ces rencontres ont lieu une fois par trimestre.

##### **■ *Les réunions pédagogiques des SESSAD***

Ces temps de rencontres permettent aux équipes des deux SESSAD d'échanger autour de thèmes, problématiques, ou observations communes.

Elles sont l'occasion pour les professionnels de croiser leurs pratiques respectives et plus largement celles relatives au fonctionnement de chaque service.

Elles se tiennent généralement sur les temps de journées ou demi-journées pédagogiques planifiées dans le calendrier de fonctionnement des établissements et services du Pôle Enfance.

### **c) L'harmonisation des fonctionnements**

#### **■ *Les écrits professionnels***

Les SESSAD « Arc en Ciel » inscrivent leur pratique en termes d'écrits professionnels selon la « procédure d'élaboration du PIA » retenue par le Pôle Enfance. Cette procédure a notamment été élaborée au regard de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

#### **■ *Les fiches « prestations » et « bonnes pratiques »***

Elles sont rédigées par les professionnels des SESSAD et validées par le ou la Directeur (trice) Adjoint (e) et les membres du Comité de Pilotage Démarche Qualité inhérent à chaque établissement. Elles garantissent, au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles préconisées par l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM), la qualité d'une prestation ou d'une pratique à l'œuvre dans un établissement ou service.

Dans ce cadre, les SESSAD « Arc en Ciel » peuvent se coordonner sur la rédaction de fiches relatives à des prestations ou pratiques communes (procédure d'admission, ateliers de groupe, etc.).

#### **■ *Une expertise et une assise territoriale***

La mission de coordination confère aux SESSAD « Arc en Ciel » une véritable assise territoriale.

De par leurs situations géographiques (Nord et Sud Finistère), les SESSAD ont une connaissance assez complète de l'offre de service disponible au niveau départemental.

Les observations et analyses croisées des équipes pluriprofessionnelles permettent d'étayer et de développer la connaissance du réseau comme celle des pathologies et problématiques rencontrées par les Usagers.

La place des SESSAD doit également être bien identifiée sur le territoire par l'ensemble des partenaires.

Ainsi, le ou la Directeur (trice) Adjoint (e), par la mission de coordination qui lui est conférée, est l'interlocuteur repéré, notamment au sein d'instances partenariales stratégiques telles que l'Association Régionale des SESSAD.

## **4. La coordination avec les partenaires**

### **a) L'ancrage territorial : le dispositif SESSAD, au cœur d'un travail en réseau et en partenariat**

Inscrivant son action au sein de l'environnement ordinaire, l'intervention du SESSAD est de fait au centre d'un maillage recoupant divers acteurs.

Confirmé par la loi du 11 février 2005, le projet de l'enfant réunit une pluralité d'acteurs, spécialisés ou généralistes, aux missions et aux fonctions diverses.

Ainsi, l'accompagnement proposé par le SESSAD s'inscrit comme l'une des composantes du projet global de l'Usager, sur un territoire donné. Projet auquel peuvent participer d'autres acteurs comme les services de psychiatrie infanto juvénile, les services sociaux de secteur, les services de la petite enfance, etc. Les dernières réformes législatives affirmant le droit de la personne en situation de handicap de jouir des dispositifs de droit commun ainsi que de son droit au libre choix des prestations qui lui sont offertes participe de cette diversité des intervenants.

Dans un tel environnement, les SESSAD « Arc en Ciel » font preuve d'une compétence certaine : de par leur capacité à appréhender les situations de manière globale, les SESSAD peuvent animer, ou pour le moins participer activement à la coordination du parcours proposé à l'Usager. Cela suppose un travail conséquent d'identification des partenaires et de leurs champs d'intervention. Ce travail nécessite également de se faire connaître sur le territoire dans le but de construire une action concertée.

L'exigence est telle que les simples relations inter-structures ne suffisent plus à garantir la qualité et la continuité du travail partenarial. Des conventions doivent pouvoir être formalisées afin de pérenniser ces relations.

Les SESSAD « Arc en Ciel » participent activement aux réseaux spécialisés afin de s'informer et anticiper les évolutions du secteur : régulièrement, professionnels, équipes de Cadres, de Direction et du Pôle Enfance s'engagent donc dans des travaux ou réflexions initiés par le CREAI de Bretagne, l'association régionale des SESSAD, l'IREPS ou encore le REAAP.

## **b) La nécessaire coordination avec les partenaires institutionnels**

La spécificité du travail en milieu ouvert induit des temps de rencontre avec les partenaires extérieurs afin de construire les projets des enfants, de les actualiser, de les adapter ou d'en assurer le suivi.

Les modalités d'organisation de ces différents temps de travail sont notamment encadrées par les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, mais également par la loi de février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances.

### **■ Les réunions de synthèse**

Les réunions de synthèse sont organisées par les SESSAD et ont lieu sur chacun des sites.

Une réunion de synthèse doit être organisée au moins une fois par an pour chaque enfant, le projet de l'enfant devant quant à lui être réévalué deux fois par an.

La réunion de synthèse convie l'ensemble des professionnels du SESSAD qui interviennent auprès de l'enfant, le Psychologue en charge du suivi de l'enfant, un Médecin du service ainsi que la Responsable de Service.

Des partenaires extérieurs peuvent également être invités à ces réunions, notamment des professionnels en libéral intervenant auprès de l'enfant.

### **■ Les équipes de suivi de scolarisation (ESS)**

L'organisation des équipes de suivi de scolarisation est encadrée par la loi de février 2005.

Ces réunions, qui doivent se tenir au moins une fois par an pour chaque enfant suivi par le SESSAD, sont organisées à l'initiative de l'Enseignant référent.

Les SESSAD sont systématiquement invités à participer à ces ESS qui réunissent autour de l'enseignant référent : le Directeur de l'établissement scolaire, les parents de l'enfant et/ou, le cas échéant, un travailleur social, l'Enseignant de l'enfant, le Médecin scolaire ainsi que des représentants de l'équipe du SESSAD. Des professionnels libéraux peuvent également être invités, si les parents le souhaitent.

La représentation des SESSAD est systématiquement assurée par la Responsable de Service, généralement accompagné de l'Éducateur référent de l'enfant ou d'un autre professionnel si cela semble pertinent (Psychologue ou Rééducateur).

Le rôle des professionnels du SESSAD présents à l'ESS est de faire le point sur les suivis assurés par le SESSAD. Cela permet d'avoir une vision plus large des capacités ou difficultés de l'enfant, au-delà des aspects strictement scolaires.

Ces ESS sont des temps de coordination privilégiés qui permettent, au regard de l'ensemble des éléments apportés par chaque participant, d'élaborer le parcours scolaire de l'enfant. Ainsi, les parents de l'enfant peuvent prendre des décisions quant aux choix qu'ils sont amenés à faire dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation.

En effet, les demandes d'accompagnement par Auxiliaire de Vie Scolaire ainsi les orientations sont discutées lors des ESS.

#### ■ ***Les autres temps de coordination avec les partenaires institutionnels***

Les réunions de synthèse ainsi que les équipes de suivi de scolarisation sont les principaux temps forts de l'élaboration et de l'évaluation du projet de l'enfant.

Cependant, les SESSAD peuvent être sollicités ou être à l'initiative d'autres temps de rencontres avec les partenaires, en lien avec le projet de l'enfant.

Ainsi, lorsqu'un enfant fait l'objet d'une mesure de protection, les professionnels du SESSAD sont généralement invités à participer aux réunions de synthèse organisées dans les services assurant la mesure de protection.

De même, afin d'assurer une cohérence dans le projet de l'enfant, des rencontres régulières peuvent avoir lieu avec les équipes enseignantes, les crèches ou tout autre service assurant l'accompagnement de l'enfant.

Le travail en réseau avec les partenaires extérieurs au service, a toujours fait partie de l'identité des SESSAD. Il s'agit de l'entretenir mais également de le développer.

Pour ce faire, les SESSAD ont mis en œuvre des pratiques permettant de sensibiliser les partenaires au travail des SESSAD. Cette sensibilisation peut se faire sous plusieurs formes :

- Des interventions auprès des nouveaux partenaires pour présenter le service sont systématiquement proposées (nouveaux Enseignants, Directeurs d'écoles, etc.) ;
- Depuis l'année scolaire 2013/2014, des plaquettes de présentation de chaque SESSAD déclinent l'offre de service, le calendrier de l'année scolaire en cours, les contacts du service, etc. ;
- Organisation de portes ouvertes (exemple à Morlaix en novembre 2013) à l'attention des partenaires.

Cette présentation est essentielle afin d'assurer une bonne coordination du projet de l'enfant. Il est important que les professionnels auprès desquels les SESSAD interviennent appréhendent dans sa globalité le SESSAD et son fonctionnement, ainsi que la manière dont est élaboré le projet de l'enfant et comment est organisée l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille.

De même les professionnels des SESSAD doivent se tenir informés de l'actualité pouvant impacter leurs partenaires.



## **PARTIE V      Plan d'amélioration**

---

Au regard des observations précitées, cette cinquième et dernière partie présente **le plan d'amélioration des SESSAD « Arc en Ciel »**.

Dans le prolongement de la démarche qualité, l'Association Les Genêts d'Or s'est engagée dans la démarche de certification aux normes QSSE : Qualité (ISO 9001), Santé et Sécurité au travail (OHSAS 18001).

Sont retenus trois axes d'importance sur le plan associatif :

- La qualité des prestations et des accompagnements fournis par les professionnels.
- La santé et la sécurité au travail des professionnels.
- Un fonctionnement de nos organisations respectueux de l'environnement.

Sont ainsi portées à ce plan d'amélioration l'ensemble des actions permettant aux SESSAD « Arc en Ciel » de s'inscrire dans une amélioration continue de la qualité d'accompagnement de l'Usager.

Les objectifs retenus à la date de validation du présent projet pourront toutefois s'enrichir de nouveaux engagements en fonction des impératifs de fonctionnement des SESSAD comme des obligations liées aux normes et à la réglementation s'imposant aux services.

Thématique	Problématique	Action
<p><b>L'offre de service</b></p>	<p><b>Favoriser l'accompagnement du jeune enfant (0-3 ans).</b></p> <p><b>Donner des outils spécifiques aux professionnels en lien avec l'accompagnement des Usagers présentant des Troubles Envahissants du Développement (dont l'autisme).</b></p>	<p>L'intervention dite précoce auprès de l'enfant en situation de handicap est reconnue comme bénéfique à son évolution.            Les SESSAD « Arc en Ciel » s'engagent ainsi à prioriser l'admission de l'enfant en situation de handicap, dès son plus jeune âge.            Cette volonté s'appuie notamment sur la recherche de valorisation des compétences professionnelles existantes (Éducateur de Jeunes Enfants, formation éveil du tout petit, bilan sensorimoteur) comme sur le développement d'actions de formation.</p> <p>L'accompagnement de la personne présentant des troubles envahissants du développement constitue l'une des grandes orientations des Genêts d'Or.            Initié pour la période 2006-2014, ce projet expérimental doit aujourd'hui se préciser et s'ancrer dans les pratiques professionnelles. Les SESSAD « Arc en Ciel », et plus largement le Pôle Enfance, s'engagent à formaliser et à développer les pratiques à l'œuvre dans le cadre de ces accompagnements spécifiques.            Différentes actions (valorisation des formations, création de groupes dédiés, création du Groupe Ressource Autisme notamment) ont été portées par Les Genêts d'Or.            Les SESSAD « Arc en Ciel » continueront à s'inscrire dans cette dynamique associative, en réponse à la spécificité de ces accompagnements.</p>

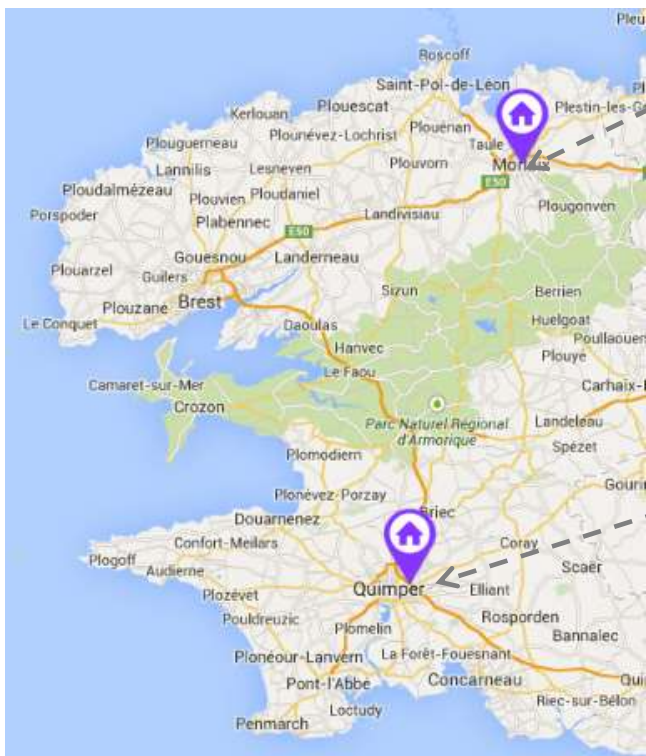
Thématique	Problématique	Action
	<p data-bbox="461 692 756 864"><b>Adapter l'offre de service aux besoins d'accompagnement de la population adolescente.</b></p> <p data-bbox="485 1615 732 1648"><b>Suivi diététique.</b></p>	<p data-bbox="791 271 1489 479">L'articulation et la mutualisation des compétences spécifiques et transversales à l'œuvre au sein des établissements et services du Pôle Enfance constitueront des axes principaux d'amélioration en matière d'accompagnement de l'enfant présentant un trouble envahissant du développement.</p> <p data-bbox="791 483 1489 651">Dans un souci de cohérence et d'amélioration des modalités d'accompagnement, il conviendra également de formaliser les pratiques dédiées à la prise en charge de la personne présentant ce type de troubles.</p> <p data-bbox="791 692 1489 864">En réponse à l'augmentation du nombre des adolescents accompagnés par les SESSAD « Arc en Ciel », les deux services s'engagent à adapter leur offre de service aux besoins spécifiques révélés par cette population.</p> <p data-bbox="791 869 1489 972">Le travail portera notamment sur le projet de préprofessionnalisation du jeune comme sur son accompagnement à une vie adulte autonome</p> <p data-bbox="791 976 1489 1144">À l'interne, les pratiques d'ores et déjà initiées au sein des deux services (ateliers de groupe, recherche de stages, etc.) seront précisées et formalisées au regard des besoins d'accompagnement préalablement évalués.</p> <p data-bbox="791 1149 1489 1252">Cette mise en œuvre fera appel à la valorisation des compétences de chaque service mais pourra également faire l'objet d'actions de formation.</p> <p data-bbox="791 1256 1489 1395">Les SESSAD s'appuieront également sur l'ensemble des dispositifs destinés aux adolescents et jeunes adultes, notamment dans le cadre de l'accompagnement du projet préprofessionnel.</p> <p data-bbox="791 1400 1489 1568">Les ressources territoriales seront sollicitées à destination directe du jeune et de sa famille (accompagnement, information, sensibilisation) mais également en appui aux équipes pluriprofessionnelles.</p> <p data-bbox="791 1608 1489 1816">Depuis la rentrée de septembre 2013, le SESSAD de Morlaix a mis en place au sein du service des consultations diététiques assurées par une diététicienne libérale à raison de trois demi-journées par an. Cela répondait à un besoin de suivi et conseils des enfants à fort risque d'obésité.</p> <p data-bbox="791 1821 1489 1960">Il conviendra de faire le bilan de cette action afin d'en évaluer les bénéfices et de partager les résultats de ce bilan avec le SESSAD d'Ergué-Gabéric.</p>

Thématique	Problématique	Action
<p><b>Observation, analyse et évaluation des compétences et besoins d'accompagnement</b></p>	<p><b>Améliorer la participation de l'Usager et de ses représentants légaux à la vie du service.</b></p> <p><b>Poursuivre la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement et en définir les modalités d'évaluation.</b></p>	<p>Si certains outils de communication, à destination de l'enfant et de sa famille, sont efficaces et permettent le recueil des attentes de l'Usager, d'autres doivent être formalisés.</p> <p>Les deux services travailleront à l'harmonisation de leurs pratiques, notamment en ce qui concerne l'instauration du « groupe expression » pour le SESSAD d'Ergué-Gabéric tel que le stipule le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p>D'autres modalités d'inscription de l'Usager et des familles à la vie du service comme à la vie associative (groupes de parole, rencontres informelles ou thématiques, etc.) font l'objet d'une réflexion commune aux deux SESSAD.</p> <p>En réponse à un besoin de construction de nouvelles pratiques professionnelles et dans un souci d'amélioration de l'accompagnement de l'Usager, le Pôle Enfance a instauré une procédure d'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) mis en œuvre au sein de ses établissements et services.</p> <p>Le PIA est réévalué à l'issue de la synthèse annuelle de l'enfant.</p> <p>Cependant au regard des évolutions et acquisitions de certains enfants une évaluation annuelle des objectifs d'accompagnement n'apparaît pas toujours suffisante.</p> <p>Les SESSAD « Arc en Ciel » travaillent donc à formaliser les modalités d'évaluation intermédiaire dans le cadre de la procédure d'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement de l'enfant (bilans intermédiaires notamment).</p> <p>Ces temps d'évaluation sont cependant à différencier de la synthèse annuelle de l'enfant et consacrés à l'étude et à l'analyse intermédiaire des objectifs indiqués au PIA en cours.</p>
<p><b>Admission de l'Usager</b></p>	<p><b>Améliorer la connaissance et la gestion des listes d'attente en SESSAD.</b></p>	<p>La réflexion en équipe pluriprofessionnelle portera sur les critères de gestion de la liste d'attente (étude du territoire et de l'offre de service/soin disponible, lieu d'intervention, etc.).</p> <p>Cette connaissance actualisée des enfants en attente d'admission en SESSAD nécessite des liens réguliers (entretien de premier contact, actualisation des informations, etc.) avec les représentants légaux de l'enfant et les partenaires.</p> <p>Les pratiques envisagées à ce sujet feront l'objet d'une réflexion commune entre les deux services.</p>

Thématique	Problématique	Action
	<p><b>Formalisation et mise en œuvre de la procédure d'admission de l'Usager en SESSAD.</b></p>	<p>Suite à l'obtention d'une notification CDAPH, les enfants en liste d'attente bénéficient d'une ouverture de droits.</p> <p>Au regard de l'état des listes d'attente et des délais d'admission, une réflexion sera également menée autour des réponses à apporter aux enfants en attente de place en SESSAD.</p> <p>Récemment finalisée et validée, la procédure d'admission de l'Usager en SESSAD fait l'objet d'une prestation dont les modalités de mise en œuvre seront appliquées au sein des deux services.</p>
<p><b>Ressources Humaines</b></p>	<p><b>Adapter la composition et l'organisation du plateau technique à l'évolution des populations accompagnées.</b></p> <p><b>Prévenir les risques professionnels.</b></p>	<p>Les deux services entendent optimiser les compétences présentes au sein des SESSAD afin de répondre aux nouveaux besoins d'accompagnement émergents (accueil précoce, population adolescente, enfants présentant un trouble envahissant du développement notamment).</p> <p>Ces prises en charge nécessitent des supports, pratiques et savoirs théoriques spécifiques (animation d'ateliers/groupes, accompagnement du jeune enfant, activation de réseaux spécifiques, etc.).</p> <p>Les SESSAD « Arc en Ciel » disposent d'un grand nombre de compétences en interne. Il conviendra donc de préciser la réflexion quant aux modalités de répartition et de mise en œuvre des savoir-faire.</p> <p>La politique de recrutement s'adaptera également aux besoins d'accompagnement des populations prises en charge comme aux spécificités de l'intervention en milieu ouvert.</p> <p>L'action de prévention portera pour les SESSAD « Arc en Ciel » sur la finalisation du plan de prévention des risques routiers.</p>
<p><b>Environnement</b></p>	<p><b>Adaptation de l'immobilier.</b></p>	<p>Bien que stratégiquement situé sur son territoire d'intervention, le SESSAD d'Ergué-Gabéric occupe des locaux partiellement adaptés à l'usage du service.</p> <p>Une réflexion sera donc engagée quant aux possibles évolutions de l'infrastructure existante.</p> <p>Le SESSAD de Morlaix, quant à lui, est engagé dans un projet immobilier en lien avec d'autres partenaires du social et du médico-social. Une attention particulière sera apportée à l'adaptation des locaux aux besoins du service.</p>

Thématique	Problématique	Action
<p><b>Partenariat/Travail en réseau</b></p>	<p><b>Construire et favoriser les partenariats utiles à l'amélioration des prises en charge.</b></p>	<p>Dans le but de conférer aux SESSAD « Arc en Ciel » une véritable assise territoriale et de les positionner ainsi comme point d'appui aux actions menées en direction des Usagers accompagnés, les partenariats seront développés (CAMSP, SIPFPro, EREA, services de néonatalogie, etc.).</p> <p>Les SESSAD « Arc en Ciel » ont aussi la volonté de mener des temps d'information (action de formation et de sensibilisation notamment) et de se positionner ainsi comme « pôle ressource » au sein de l'environnement de l'enfant.</p> <p>Les deux services s'attacheront également à favoriser la fluidité du parcours de l'Usager, par l'instauration de nouveaux partenariats et projets novateurs, au sein desquels l'expertise des SESSAD « Arc en Ciel » sera sollicitée.</p> <p>Ce travail en réseau nécessitera la définition d'une politique de communication auprès des partenaires et des familles.</p>
<p><b>Coordination des SESSAD</b></p>	<p><b>Confirmer et développer les actions de coordination entre les deux services.</b></p>	<p>Afin de garantir une expertise et une qualité dans l'accompagnement des enfants suivis, la coordination entre les SESSAD de Morlaix et Ergué-Gabéric continuera à promouvoir la convergence des fonctionnements des deux services.</p> <p>La réflexion portera également sur la formalisation des pratiques communes aux SESSAD (rédaction de fiches prestations et bonnes pratiques notamment.).</p> <p>À plus large échelle, l'identification des SESSAD « Arc en Ciel » comme entité départementale pourra être interrogée notamment de par la mission de coordination conférée à la Directrice Adjointe du site Plourin/Morlaix.</p>
<p><b>Démarche qualité</b></p>	<p><b>Déterminer annuellement les grandes orientations des SESSAD « Arc en Ciel ».</b></p>	<p>Les SESSAD « Arc en Ciel » s'engagent à établir un programme d'actions annuelles destiné à projeter les grandes orientations des services sur une année. Cet engagement induit une évaluation des objectifs retenus et s'inscrit à ce titre dans la démarche qualité engagée par l'Association.</p> <p>Ces actions pourront être inscrites au Plan d'Amélioration Continu (PAC) afin de pouvoir en suivre la mise en œuvre et en assurer l'évaluation.</p>

## NOUS CONTACTER :



### **SESSAD « Arc en Ciel » de Morlaix**

10 rue Daumesnil

29600 MORLAIX

Tél : 02.98.62.13.50

Fax : 02.98.63.17.04

[sessad.morlaix@lesgenetsdor.org](mailto:sessad.morlaix@lesgenetsdor.org)

### **SESSAD « Arc en Ciel » d'Ergué-Gabéric**

Route de la salle verte

29500 ERGUE-GABERIC

Tél : 02.98.53.24.67

Fax : 02.98.53.03.63

[sessad.quimper@lesgenetsdor.org](mailto:sessad.quimper@lesgenetsdor.org)



**Siège Social** : Les Genêts d'Or

Adresse géographique :

14 Rue Louis Armand Z.I. de Kériveren

29600 SAINT-MARTIN DES CHAMPS

Adresse postale : CS 17942 - 29679 Morlaix Cedex

☎ 02.98.63.67.67

☎ 02.98.62.35.88

Site internet : [www.lesgenetsdor.org](http://www.lesgenetsdor.org)